

Bibliothèque du temple du Port-Ste Foy.

Notes

sur l'histoire du protestantisme à Port-Ste Foy.

Comme le titre de ce travail l'indique il ne s'agit que de notes à présenter car les renseignements et documents dont nous avons pu disposer sont fragmentaires et sans cohésion.

Quoique le Port-Ste Foy fût en Périgord et Sainte-Foy en Agenais, les deux localités faisaient partie de la même province de Guienne et de la même sénéchaussée, celle de Libourne; de plus, leur proximité a été cause qu'au point de vue protestant l'histoire du Port s'est confondue longtemps avec celle de Sainte-Foy; mais nous nous cantonnerons surtout en Périgord, et spécialement dans les anciennes paroisses du Canet, de Saint-Avid, de Cirac et de la Rouquette qui ont constitué la commune de Port-Sainte-Foy (1854).

L'apparition du vieil évangile au milieu des ténèbres romaines du seizième siècle

d'arracher assez facilement les populations laborieuses et sensées de la plume et des co-seaux d'une religion pleine d'abus et servie par une armée de religieux qui vivent grasement aux dépens du peuple. Elles applaudissent aux premiers prédicateurs, Symon de la Voie et Bernard de Borda qui sont aussi nos premiers martyrs; on prie "à la mode de Genève", on chante les psaumes, et à la place des chansons grivoises de l'époque, on entend les chants austères de Nédrot retentir un peu partout, jusque sur les bateaux avec la voix forte des marins. Les familles nobles du pays entrent dans le mouvement et fraternisent avec le peuple; de celui-ci aucun nom malheureusement n'a survécu, du moins pour cette période; nous ne pouvons citer que des noms de familles nobles et bourgeoises.

Pierre de Lacroix, de Couronneau, paroisse de Liqueur, consul de la ville de Sainte-Foy en 1551, avait embrassé la Réforme. Il possédait beaucoup. Nous



3

ne mentionnerons que la maison, dite de Couronneau, avec jardin, située à Sainte-Foy, dans la rue de Lafon, la maison noble du Cizac avec ses dépendances et la moitié du droit de passage au Port. Une bru de Pierre de Lacroix, Marquise de Bonnières, épousa en secondes noces, en 1617, Daniel de Ségur, écuyer, seigneur de Ponchat, et apporta à son second mari la maison noble du Cizac qui lui avait été donnée en remboursement des vingt-sept mille livres qu'elle avait eues en dot, lors de son premier mariage, plus la maison noble de Mézières, très connue alors.

" Le château de Mézières était de temps immémorial le lieu de rendez-vous de la jeunesse du pays. Après les fatigues des longues journées de chasse, passées dans les bois qui entouraient cette résidence on voyait de nombreux et joyeux amis se réunir le soir au bord de l'eau." (1)

Une fille de Daniel de Ségur et de Marguerite de Bonnières, Jeanne de Ségur, se maria avec Alain Filliol, écuyer, sieur de Parenchère et de Fourgonnière, demeurant dans la paroisse de Liqueux; c'est ainsi que Mézières tomba aux mains de la famille Filliol. Les propriétaires

(1) Jules Determes. - Albert.

4
de Mézières rendaient hommage à l'archevêque de Bordeaux parce qu'il était leur suzerain et nous voyons que les Filhiol rompissent cette formalité tout en étant protestants.

Bien qu'il y ait eu des de Ségur, protestants, Jeanne de Ségur paraît avoir été catholique. On lit en effet dans les registres de Ste Foy, tenus par les prêtres, un acte de baptême en date du 14 octobre 1647, de Madeleine, fille d'Alain Filhiol, écuyer, sieur de Paranchier, et de Jeanne de Ségur, " sans aucune cérémonie
" ni unctions, attendu que la dicte dame m'a déclaré
" que sondit mari, qui fait profession de la R. P. R.,
" ferait baptiser lad. Magdalaine au préche,
" comme il a fait autrefois, contre la promesse
" qu'il luy a faicte de laisser eslever et instruire leurs
" enfants à la religion catholique, et que led. S^r
" de Paranchier estant absent, elle s'a voulu
" prévenir; lequel nom a esté imposé au requis
" de lad. dame, en présence d'elle, de dame Marguerite
" rite de Bonnières, femme de Daniel de Ségur,
" escuyer, seigneur de Ponehac, Fauquorolles et
" autres places, mère de lad. dame, de Paranchier,
" et de damoiselle Charlotte de Ségur, sa sœur."

Devenue veuve de Monsieur de Lavaignac, Madeline Fillol abjura la religion romaine dans le temple de Montcaire le 24 mars 1669 et le 22 juillet de cette même année, elle épousa, également à Montcaire par devant M. Maisaubin, parieur de cette église, le 5^e Gaston de Guerre, seigneur de Montcaire. Sa mère, comme de Legus avait fait opposition à ce mariage. Madeline Fillol décéda le 27 avril 1685 dans sa maison de Castillon. Gaston de Guerre était mort en 1682, elle laissa de son second mariage quatre enfants orphelins.

Cette Madeline Filliol épousa Pierre de Grailly, Chevalier, seigneur de Lavaignac, Castegons, etc; fils de Geoffroy de Grailly et d'Angele d'offis; un frère, messire Antoine de Filliol, écuyer, seigneur de Mézières et de Parenchère, fut consul de Ste Foy de 1684 à 1689.

Si l'on en juge d'après un acte de mariage du 17 novembre 1685, il semblerait que dans la possession de Mézières par les Filliol il y a eu une interruption; ce mariage est contracté entre Marguerite de Broullac, fille de N. de Broullac, écuyer, 1^{er} de Mézières, et de Marthe de Bacalan, d'une part; et noble François Beauvoil de Saint-Lubay, écuyer, 1^{er} de la Rigaudie, habitant la paroisse de Velines, fils de messire David de Beauvoil de Saint-Lubay, écuyer, 1^{er} de Leymarie, et de feu Trabeau de Grailly; d'autre part. Cette branche des de Grailly était de la religion protestante ainsi que les de Bacalan, mais nous ne savons si les Beauvoil de Saint-Lubay en étaient aussi. Les Filliol reparaissent par la suite; le 28 octobre 1723, d'elle Suzanne de Filliol, fille d'Antoine de Filliol dont nous avons parlé tout à l'heure, rend hommage à l'archevêque de Bordeaux pour la maison de Mézières,



6
et en 1744 un arrêt du Conseil d'Etat autorisa la
d^{lle} Fillol à "continuer de tenir un bac sur la
"rivière de Dordogne, à St^e Foy", et de percevoir
des droits de passage conjointement avec les fermiers
du Domaine. Le 25 février 1784 on constate
l'inhumation de Jean-Antoine de Fillol,
chevalier, seigneur de Nozière, époux d'Anne
de Feiruchau.

À la Rouquette, il y avait Jean de Guerre,
écuyer, seigneur dudit lieu, marié avec Elisabeth
de Grailly. Le fils aîné, Gaston de Guerre,
écuyer, épousa le 22 juillet 1669 Madeline de
Fillol, veuve de Pierre de Grailly. Un frère
plus jeune, Geoffroy de Guerre, écuyer, s^r de
la Rouquette, seigneur de Pompeyre, avait
épousé Anne du Campet du Lion; ils ha-
bitaient ordinairement à la Rouquette. Nous ne
sommes pas sûr que les de Guerre fussent pro-
testants. (Ils l'étaient probablement; en tout cas Gaston de Guerre l'était; voir la note
en marge de la page 5.)

au château de la Grâce, paroisse du Canet,
se trouvaient les de Belric. Le premier
dont on relève le nom dans les registres du Canet
était marié avec une Elisabeth de Vincens.

Dans les familles bourgeoises on remarque des

7

Maestre à la Rouquette et au Cozac.

Revenons maintenant en arrière et occupons-nous de la première organisation des églises.

D'après l'abbé Févret, dans ses Souvenirs historiques sur la Contree du Fleix, "un acte du synode tenu à Noiremont, le 17 septembre 1597, porte que les Intimes ou Réformés du Fleix, de Saint-Méard, Fonchapt et Fouqueyrolles, sont redevables à l'église de Sainte-Foy, pour en avoir employé les ministres; et comme ils avouent " à cause de leur pauvreté, de n'avoir moyen de satisfaire à ce qui estoit demandé, ils se voient obligés de prier les anciens de Sainte-Foy, pour moyenner envers leur église, que ledits arrièrages leur fussent quittes, et néanmoins qu'il leur seroit loisible de ce joindre à telle autre église qu'ils verraient estre affaire à leur commodité."

Notons en passant que c'est la première fois que nous entendons donner le nom d'Intimes aux Réformés de ce côté de la Dordogne.

Selon le même auteur, "vers la fin du seizième siècle, les religionnaires du Breuil et de Velines, s'étaient annexés, comme église à leurs coreligionnaires du Fleix." Il est donc probable qu'à cette époque l'église actuelle de Port-St-Foy a fait partie, une fraction,

de Sainte-Foy, et une autre fraction, de l'église qui a été appelée tantôt de Velines et tantôt de Fleix.

Des églises avec temples furent aussi dressées, selon l'expression du temps, à Fouquayrolles, Tonchapt et Neussidan. L'église de Velines a eu comme pasteurs, en 1597, le sieur Danglade, en 1603, le sieur Lasave, et un état de 1677 mentionne l'église de Tonchat, avec son pasteur, le sieur Hugla.

Messieurs Jacques Finet et Jean Lambert qui ont été régulièrement pasteurs de l'église de Sainte-Foy, ont été qualifiés, le premier, de pasteur du Fleix, et le second, de pasteur de Saussignac et du Fleix. Le nombre d'annexes explique sans doute la demande écrite à la date du 13 octobre 1577 de "M^e Jacques Fine, ministre, " que est tout seul en lad. eglise, ne pult satisfaire " à icelle." aussi un autre pasteur, Monsieur de Chauffepied, ne tarda pas à être placé à Sainte-Foy.

Dans les guerres de religion, le terrible chef catholique Mouluc se fit connaître par ses cruautés envers les huguenots; de 1562 à 1570, il apparut souvent à Sainte-Foy et y laissa des



garnisons. En 1566, de Piles, chef protestant, dont
 la base d'opérations était Bergerac, et qui dérangeait
 les projets de Montuc, s'empara de "St^e Foy, qu'il
 " abandonna bientôt en y laissant un faible deta-
 " chement. Trop peu nombreuse pour défendre la
 " ville, cette petite troupe après avoir escarmouché
 " le lendemain avec celle du chevalier de Montuc,
 " y retourna et traversa la Dordogne; celui-ci ayant
 " parcouru la ville où il ne trouva que des femmes
 " passa sur le bord opposé," c'est-à-dire au Port.

Dans ces guerres, le Port a vu passer bien des
 troupes des divers partis et bien des hauts personnages
 parmi lesquels Henri de Navarre et Louis XIII.

Vous sautez à pieds joints par-dessus la fin du
 seizième siècle et les vingt premiers années du
 dix-septième. Pendant la minorité de Louis XIII,
 les guerres religieuses recommencèrent et nul ne s'eton-
 nera si les protestants se réunissaient de temps en
 temps pour arrêter la ligne de conduite qu'ils de-
 vaient tenir.

" Louis XIII partit de Fontainebleau le 29 avril (1621)
 " pour aller combattre les Réformés. Il ne trouva de
 " résistance sérieuse qu'à St^e Jean d'Angély.
 " Ce fut au château de Mazières que le roi vint s'arrêter le

(1) Boudon de St^e Amans. I. 2.



" 12 juillet tandis que toute la cour allait loger dans St^e
 " Foy." (1)

Après reçu les assurances de fidélité de la ville de
 St^e Foy, Louis XIII poursuivit sa route sur Bergerac
 et Montauban.

En peu de temps il se passa dans le pays un
 certain nombre d'événements graves : défection
 successive des deux gouverneurs protestants de St^e Foy,
 de Gardaillan et de Lhébon, son gendre, prise de
 La Force et de Navtravel par les troupes royales ;
 exaspération des protestants ; faits qui déterminèrent
 Louis XIII à revenir. " A peine avait-il passé à Paris
 " cinquante jours que dès la fin de mars (1622)
 " il partit." (2) Son intention était de s'emparer des
 villes occupées par les protestants. " Le roi envoya M.
 " le Prince (Condé) vers St^e Foy, le duc d'Elbeuf quitta
 " de son côté les environs de Bonneins et se mit en
 " marche pour la même direction." (1)

" Curson, (un des lieutenants du duc d'Elbeuf et
 " seigneur périgourdin) traversa la Dordogne dans
 " l'intention d'attaquer... le Port St^e Foy.....
 " il le trouva brûlé, la garnison y avait mis le feu
 " pour ôter au roi toute commodité d'assiéger St^e Foy." (3)
 " M. le Prince..... ne devança que de cinq ou six jours

(1) Jules Determes. - Albert.

(2.) / de St^e Loup, - La Gorge d'enfer.

(3.) / Picoté. - Souvenirs historiques sur la contrée du Flein.

" l'avisé de roi"; (1) venu par Moncairet, il campa au Fort.
 Le marquis de La Force commandait St^e Foix; malgré
 des prodiges d'activité et de vaillance, il comprit qu'il
 ne pouvait tenir longtemps devant des forces supérieures
 et entra enfin en pourparlers pour la reddition de la
 place. Voici une partie de l'article 15 du traité qui
 fut conclu: " Les sieurs de Boursolès, de Chéobon, de
 Baignac, de Saint-Léger, de Brequepignot, de
 Lamothe, de Bacalan et de Beauville seront rétablis
 en leurs états, offices et dignités. . . ." etc.

Le roi, maître de la ville, logea dans une maison
 qui est encore flanquée de la vieille tour d'autrefois; elle
 fait le coin entre les anciennes rues Ferrine et de la Mer.
 Après avoir assuré son autorité, il " partit de St^e Foix
 le 28 mai et prit la route d'Argen par Montégut, Mar
 mande et Biquillon après avoir confié à M. de Beaumont
 la surveillance de la place." (2)

Plus tolérant que ne le fut son successeur, Louis XIII, laissa
 la liberté de leur culte aux protestants; et eux-ci dégagés
 des préoccupations politiques portèrent leur activité sur
 la vie religieuse de leurs églises. Celle de St^e Foix qui
 comprenait l'immense majorité de la ville et des
 environs compta des pasteurs distingués par leur piété
 et leurs talents et atteignit un haut degré de prospérité.

(1) (de St-Loup. -- La Gorge d'Infer.)
 (2) (Jules Desormes. -- Albert.)



En 1637, tout au moins, elle avait trois pasteurs: M. H. Goyon, Constantin et Moisaubin; un imprimeur, Jérôme Moaran était venu s'y établir vers 1625, et de nombreux ouvrages sortirent de ses presses. Deux fils de Moisaubin furent également pasteurs; l'aîné, Jean, desservit Lensac et Sainte-Foy, et l'autre, Jacques, Noncuret et Mussidan.

Nous arrivons à l'époque où le gouvernement de Louis XIV en décidant à révoquer l'édit de Nantes. De nombreuses mesures préparèrent peu à peu cette révocation; des injustices et des vexations de toutes sortes s'abattent sur les malheureux protestants, et puis que nous parlions tout à l'heure de Jacques Moisaubin disons qu'en 1679 il est accusé d'avoir, à Mussidan, "proféré dans ses prêches quelques paroles offensantes contre la Majesté." Il avait suivant le témoignage du missionnaire dénonciateur exporté ses ouailles "par trois diverses fois, a plus tost subir la mort qu'à succomber aux violences d'un grand prince." Or, les deux témoins qui avaient signé la dénonciation sans la lire affirmaient que Moisaubin avait parlé de la mort et du péché, et nullement de Louis XIV. Le bon père s'était permis une fraude pieuse - mais le juge fit mettre en présence les deux témoins et ils con-

fessèrent que le père avait dit la vérité. M^rizaubin fut mis en jugement sous la prévention du crime de lèse majesté. On a toutes les pièces de l'affaire, le sermon incriminé se trouve aux archives nationales. Il est sur l'apocalypse II. A peine y a-t-il l'allusion la plus éloignée aux persécutions. Louis XIV n'y est ni nommé ni désigné. M^rizaubin dit dans l'information "qu'en parlant du prince il voulait parler non du roi mais de J. C. et en parlant du tyran il entendait le péché".

Son accusateur était le père Soucayet (Arch. n. 11.453.) Le parlement de Guienne en juillet 1679 condamne M^rizaubin à dix ans de galères, à l'amende honorable et à deux cents livres d'amende. En appel il est condamné au bannissement perpétuel et à mille livres d'amende. Il abjura ne pouvant prêter, et désolé d'abandonner sa famille. (Archis. n. 4.671.)

Il avait environ cinquante-cinq ans. Voici le texte de son abjuration: "Le onzième septembre mil six cents quatre vingt et cinq Je soussigné ay abj^{on} de l'hérésie de Calvin. M^r Jacques M^rizaubin autrefois ministre en l'église P. R. de Maussidan."

A la fin du mois de mai 1701, un petit bâtiment traversait la Manche et dirigeait vers les côtes d'Angleterre. Parmi les passagers on pouvait en remarquer

deux à la mine soucieuse : un vieillard de soixante-quinze ans environ, accompagné d'un jeune homme de vingt-cinq à trente ans. Après être débarqués, les deux voyageurs prirent la route de Londres, et le premier juin on les vit se rendre à l'église protestante Française de la Savoye, où ils demandèrent à être admis à la communion de l'église. Le vieillard confessa qu'il avait été pasteur de l'église réformée de Mussidan en Guienne. C'étaient Jacques Meisaubin et son fils, Jean, âgé de vingt-huit ans.

Les événements qui avaient fait tomber Jacques Meisaubin s'étaient aggravés après sa condamnation. Les dragons parcouraient les campagnes pour forcer les conversions; il y eut un temps où dix-sept compagnies se trouvaient à St. Foy, "désolant - dit une lettre de cette époque - tous les lieux où elles passent, les remplissant de deuil et de désespoir et répandant devant elles la terreur et l'effroy dans tous ceux dont elles approchent."

Sous le plus futile prétexte les temples étaient démolis les uns après les autres; ce fut par ordonnance du 7 mars 1671, le tour des temples d'Esnesse, de Loubès et des Gourds, près des Lèves; le 27 décembre 1672 pour saint-André-de-Cabeauges; (le temple était

aux Cabeauges, un peu plus haut que le Pont de la Beaure,
 sur le ruisseau; actuellement maison de M^{me} Lédrier.)
 en 1673 pour Liqueux; le 24 juillet 1679 pour Laforce
 et Eyraud. A Eyraud l'emplacement du temple
 devait servir de Halle publique. Le 7 août 1679,
 ce fut le tour du temple de Salinde; le 18 septembre
 1679 pour la Madeleine, faubourg de Bergerac; le
 30 novembre 1682, interdiction du culte du château
 de Laforce; démolition des temples de Nonbazillac,
 Gardonne et Cours, dans le diocèse de Sarlat, par
 ordonnance du 30 novembre 1682. La même année,
 même décision pour Bergerac; le 20 février 1673
 pour Bazas; par arrêt du parlement siégeant à
 La Réole, du 2 juin 1683, démolition des temples
 de Mussidan, Fouqueyrolles et Sainte-Foy. A
 Sainte-Foy la démolition se fit du 19 au 21 juillet.
 C'est le marché de la volaille qui occupe l'emplace-
 ment du temple. L'une des deux cloches fut
 traînée à la rivière où elle est probablement restée,
 et l'autre, au son argentin, fut donnée à l'église
 catholique de Sainte-Foy qui la possède encore.
 Le 16 septembre 1685 fut faite la démolition du temple
 de Béglés, près Bordeaux, par décision du 5 juin précédent.
 La place de la République, autrefois place du Prêche,

occupe le lieu où se trouvait le temple. Le 8 septembre 1685 fut prise une ordonnance semblable pour les temples de Lenzac, Gironde, Meillan, Belleme, Passignac, Montcairet, et la même année pour ceux de Fuzols et des Billaux, près Libourne.

Les biens des Consistoires furent en général donnés aux établissements catholiques ou servirent à la construction des églises; qui sait si une certaine part ne contribua pas à la réédification de l'église du Canet, car une note des registres, datée du 19 avril 1694, dit que bénédiction a été faite, par plusieurs prêtres, de l'église St. Jean du Canet, bâtie sur les anciens fondements de l'église qui "avoit esté démolie par les heretiques du siècle précédent".^x

Nous ne garantissons pas cette dernière information.

Par un retour des choses, assez fréquent, cette église a disparu; bien plus, l'emplacement de l'église, le presbytère et une partie du cimetière appartiennent aujourd'hui à un protestant, M. Fernet. L'autre partie du cimetière appartient également à un protestant, M. Ducou.

On peut en dire autant de l'église de Saint-Vincent.

17

du-Evêque dont l'emplacement et le cimetière sont occupés par la maison et le jardin de la famille Claverie.

Les pasteurs paraissent être restés au milieu de leurs troupeaux affligés jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, le 18 octobre 1685, et quand, à ce moment, ils furent obligés ou de se faire catholiques ou de quitter la France dans les quinze jours, trois mille pasteurs s'expatrièrent.

* Chiffre, croyons-nous, très exagéré

Dans la région partirent pour l'Angleterre :

Pierre Mondellet, un des pasteurs de Pégles;

Théodore Jarlan, pasteur de Limeuil, en Périgord, avec sa femme et deux enfants de quatre ans et de trois ans;

Pierre Superiori, pasteur de Castelnaud de Mirande, en Périgord ? seul;

Jean Costabadie, pasteur de Preaumont, en Périgord, avec sa femme et deux enfants, de cinq ans et de trois ans et demi.

Jean Briffaut, pasteur de Castillon; seul;

Jérémie Binet, pasteur de Villeneuve de Puchaget, avec sa femme seulement.

Partirent pour la Hollande : Isaac Goyon, autre pasteur de Pégles;

ou plutôt Garrissolles.

Jacques Carisottes^{*}, pasteur de Bergerac, avec sa femme et deux de ses enfants, l'un de cinq ans et l'autre de quinze mois;

ou plutôt Sellieux

Joseph Arimon, autre pasteur de Bergerac, seul;
Jean Sellins^{*}, pasteur de Montignac, en Périgord, avec sa femme et deux enfants, de trois ans et d'un an.

Daniel Sellins^{*}, pasteur de Lardonne, avec sa femme,
Pierre Sellins^{*}, pasteur de Clairans, en Périgord, seul.

Jacques Brun, pasteur de Cours de Giles, en Périgord, avec sa femme.

Daniel de Cartier, (de la famille des de Cartier de Couronneau et de Monestier) pasteur du Fleix, avec sa femme et un fils de deux ans;

Blie Royère, pasteur de Libourne, avec deux enfants, de six ans et de trois ans;

Isaac Darroza, pasteur de Sainte-Foy, avec sa femme et trois enfants de sept ans, six ans et huit mois.

Jacobs Brun, pasteur des Gourds, près des Lèves.

Les registres de l'état civil des années qui précèdent et suivent immédiatement la Révocation manquent aux archives du Fort-

19

St^e Foy, et l'on ne peut donc connaître les abjurations qui se produisirent. On lit seulement dans les registres de la Rouquette que le 11 janvier 1689 a été baptisé sous condition, Jean Pascaud, fils illégitime d'Etienne Pascaud et d'Anne Foysselin, sa fiancée, fille de Jean Foysselin et de Jeanne Dubernat, du bourg de la Rouquette.

Il est entendu que les qualifications d'illégitime naturel, bâtard, fiancé, sont appliquées par les prêtres aux protestants qui étaient hors la loi et dont les mariages devant les pasteurs n'étaient pas reconnus. Il est probable que les époux Pascaud vivrent plus tard à résipiscence car l'acte a été barré.

Une note des registres du Canet, datée de 1691, a pour titre: Extrait des nouveaux convertis qui ont fait leur devoir pascal. On y trouve: Elie Bourquignon, dit Grosse, sa femme non ses enfants n'étant pas d'âge compétents.

Marie de Wolle, veuve de Jean Bourquignon;
Louise veuve de Jean Gros et sa famille,
métairie du s^r Desportes.

Marie Lavallade et sa fille, veuve de Bounette,
muniier;

Jean de Galley, sa femme et sa fille.
 Francois Baluchau, sa femme et ses filles;
 Pierre Laporte, dit pronvieux, et sa femme,
 Pierre Raboui, son fils, sa fille et sa belle-fille;
 Jeanne Babi.

Marie Brucher, veuve de Francois Babi, sa
 fille, et Suzanne Villatte sa mère, veuve
 de Jean Brucher; (du Canet.)

Ce que nous ne comprenons pas bien, c'est
 que certaines de ces personnes sont taxées pour
 une somme d'argent; peut-être avaient-elles
 été récalcitrantes et les avait-on imposés; quoi
 qu'il en soit voici ce qui est mentionné;

Ladite Suzanne Villatte a été taxée dans
 la paroisse de St-Méard pour le feu de bien
 qu'elle y tient à la somme de quinze livres;
 que le sieur curé de St-Méard aye satisfaction?
 par son mari.

Elle Bourquignon, dit Grosse, quarante sous;
 Marie de Molle, veuve de Jean Bourquignon,
 Pierre Raboui, trois livres.

La terreur pesait sur le pays; non seulement
 il était défendu de tenir des assemblées religieuses
 mais un arrêt du Conseil du 16 mai 1686 porte

* Il n'y a rien
 d'écrit à la suite.

„ que les nouveaux convertis qui refuseront les sacrements,
 „ s'ils qu'écrissent, seront condamnés aux galères à perpé-
 „ tuité; s'ils meurent, procès sera fait à leur cadavre
 „ qui sera traîné sur la claie et jeté à la voirie. En
 „ vertu de cette exécration ordonnance on déterre
 „ des cadavres pour les faire passer en jugement, on
 „ en sale quelques-uns pour avoir le temps de
 „ terminer la procédure. Ainsi Antoine Lequille,
 „ de Sainte-Foy, fut déterré, son cadavre placé
 „ sur une claie et offert à la populace toujours
 „ avide d'émotions nouvelles, fut traîné par les
 „ rues de la ville et subit les plus hideuses profa-
 „ nations; enfin on le jeta à la voirie? ⁽¹⁾

Dans les registres de Canet on trouve comme
 baptêmes d'enfants de nouveaux convertis, celui de
 Jeanne Blanc, âgée de deux ans, fille légitime
 de Jean Blanc et de Marie Dugrand (25 janvier
 1696) et le 24 décembre 1697, celui d'un garçon, fils
 de Jean Fonade et de Marie d'Ausse, nouveaux convertis.

En marge de l'acte de baptême de Jeanne
 Blanc, le curé Richon a écrit: Jean Blanc a
 été emprisonné pour avoir refusé de faire baptiser
 Jeanne Blanc, sa fille.

Arrêtons-nous sur le curé Richon; il en vaut

⁽¹⁾ Caris. - Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy.

la peine. Il arrive au Canet en octobre 1695.
 Au milieu d'une population protestante, soumise
 par la crainte, il est témoin de bien des violences,
 son cœur se tourne du côté des victimes, et avec un
 collègue, l'abbé de Laussac, archiprêtre de
 Sainte-Foy et curé de L'éobon, ils quittent
 sous les deux la France et vont abjurer le ca-
 tholicisme en Angleterre. Le dernier acte
 signé par le curé Richon est du 4 août 1697
 et le 31 octobre suivant l'abjuration des deux
 prêtres est consignée dans les registres de
 l'église française de la Savoye, à Londres;
 voici dans quels termes:

Registre de la
 Savoye, page 76.

" Messieurs Anthoine Hector de Laussac,
 archiprêtre de Ste Foy, noble, âgé de 42 ans,
 prieur et curé de L'éobon et Bernard Richon, prieur
 " Prieur et Curé du Canet en Guienne âgé de 30
 " ans, estant né et élevé en l'église Romaine de
 " laquelle ils ont toujours fait profession, se sont
 " présentz aujourd'hui pour en faire publique-
 " ment abjuration, renoncer à toutes les erreurs et
 " estre receus à la communion des églises protestantes,
 " après avoir donné à la Compagnie de Consistoire
 " des preuves de leur instruction et de leur zèle sincère

" d'embrasser nostre ^{ste} religion. Ce qui a été fait
 " aujourd'huy en l'Église françoise de la Savoye,
 " entre les mains de M. De Motte, ministre de
 " la dite Église, ayants promis de vivre constamment
 " de nostre sainte communion jusques à la mort,
 " et de se conformer à la discipline de cette Église,
 " en foy de quoy ils ont signé ce present acte le
 " 31 octobre 1697. "

Signés: Antoine De'hou de Laussac
 Bernard Richou

Deffray, secrétaire.

Nous devons communication de cette pièce à M.
 le pasteur Doy, de Tessac, qui en a pris copie à
 la bibliothèque de la Société de l'histoire du pro-
 testantisme français, à Paris.

Les conversions au catholicisme étant forcées
 n'étaient pas sincères et les protestants qui se
 mariaient et faisaient baptiser leurs enfants à
 l'Église considéraient seulement les prêtres com-
 me des officiers de l'état-civil, ce qu'ils étaient
 en effet; et, ces cérémonies faites, assurant la
 légitimité des enfants, les nouveaux convertis ne
 craignaient pas pour la plupart de se joindre
 aux fermes en la foi dans des assemblées secrètes, tenues

en quelque endroit retiré; c'est ce qu'on a appelé "le désert". Tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ils s'assemblaient prudemment aussi souvent que possible, marchant parfois plusieurs lieues et presque toujours la nuit; quand il y avait un pasteur il célébrait des mariages et des baptêmes. Ce que rapportent les anciens registres est en général sec et froid, mais qui dira sous les chapins de nos pères, toutes les larmes qu'ils ont versées et l'insensibilité de ce besoin qui les poussait malgré la potence et les galères à se réunir à leurs frères pour la méditation de la Parole de Dieu, la prière et le chant des psaumes. C'est avec conviction qu'ils devaient chanter:

Comme un cerf altéré brame
Après le courant des eaux,
Ainsi soupire mon âme,
Seigneur, après tes ruisseaux.

Et encore devaient-ils modérer leurs voix pour qu'on ne les entendit pas de loin, sinon, maréchaussée, soldats, officiers de justice tombaient sur eux et les emmenaient, souvent pour être condamnés aux galères.

En 1691, dans l'une des premières réunions qui se firent dans ce pays-ci, le sieur Pierre Augereau dit de Sainte-Foy, marchand de bétail, fut pris et condamné aux galères, à Bordeaux. Il vint d'abord sur l'Amazonne, puis sur la Guerrière, en 1698, enfin sur la Galante, à Marseille. Condamné à l'âge de 46 ans, il resta galérien pendant 22 ans; libéré en 1713, il se retira à Bâle.

Parmi les lieux où se réunissaient les protestants, il faut retracer le "Faugu qui" appartenait à une noble famille protestante, les Du Marchet, et c'était dans l'im-mense pré, aujourd'hui presque entièrement défriché, qui s'étendait depuis la terrasse jusqu'à la rivière que se tenaient parfois les assemblées dites du Désert. Le lieu était heureusement choisi. Au-dessus de la maison, le haut coteau de la Rouquette, couronné de bois touffus et flanqué de masses rocheuses, défendait l'assemblée du côté du nord, et en tout cas, rendait la surveillance possible et facile à ceux qu'on chargeait de faire le guet. Au midi la rivière, au levant le ruisseau de La Rode, marqué par un épais rideau de chênes et de peupliers; au couchant un autre ruisseau qui coule dans un profond ravin et



" se dérobe sous la feuilleé." - - - (1)

" De toutes les assemblées qui se tinrent au Fauga, la plus célèbre est celle de 1745." (1)

Fatigués de se réunir en secret et comptant sur la tolérance de l'intendant de Bordeaux, M. de Courmy, les protestants de la région convoquèrent pour le dimanche, 21 février 1745, une très nombreuse assemblée. Le souvenir s'en est conservé par tradition ou par écrit dans certaines familles.

Un prétendu placet, présenté au roi pour lui demander de permettre la réunion avait été lu publiquement, et un notable, Frédéric Madingaud, coupable de l'avoir montré, avait même été jeté en prison. Les consuls de St^e Foy n'y avaient ajouté aucune importance. Cependant " le vendredi soir, 19 février 1745, un grand nombre d'étrangers venus de Bergerac et même de Bordeaux (même de Combeins, Casteloup, Clairac, Laparade, etc) s'étaient rendus à sainte-Foy. Le lendemain, l'affluence fut encore plus considérable; les catholiques apprirent bientôt que le dimanche suivant une grande assemblée devait se tenir dans les environs. Les consuls n'étant pas en état de l'empêcher ne firent aucune démarche." (2.)

(1) P. No. - Huguenot du 1^{er} octobre 1886.

(2) Caris. - Ouvrage cité.

Il paraît pourtant que dans la nuit de samedi au dimanche, ils dépêchèrent un exprès à l'intendant de Bordeaux, pour l'informer de ce qui se passait.

Le dimanche, 21, une foule énorme se dirigeait vers le Fauq. La solitude du lieu promettait d'inspirer un recueillement profond. Ce fut là, sur le bord de la rivière, entre la propriété actuelle de M. Bouteiller et la Nougarede que "six à huit mille personnes de tout âge et de toute condition" ⁽¹⁾ "se réunirent;" chiffre "probablement excessif, et qu'on peut ramener à 4 ou 5.000 pour être plus près de la vérité." ⁽²⁾ On lit cependant la note suivante à la première page d'un exemplaire des "Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort," par Charles Drelineourt:

"Le 21 février 1745, il s'en tenu une assemblée par les chrétiens protestants, jour de dimanche, consistant à 18.000 personnes. Cette assemblée avait pour ministre Monsieur Olivier, baptisant les petits enfants et publiant des annonces de mariages. Cela ne dura que ce jour-là à cause de la défense qui en fut faite, et par la prévôté qu'on envoya, composée de 50 archers pour empêcher qu'il ne s'en fit plus. Le lieu de l'assemblée était au Fauq au bord de la rivière. On fit reléguer plusieurs messieurs, des princi-

SHPVD

(1) Mémoire qu'on trouve dans les archives de M. Joy.

(2) P. No.

22
" pour et plusieurs jeunes filles. On fit prier à
" presque tous ceux qui y étaient tant de la ville
" de Ste Foy que de la campagne ou autres villes,
" une amende. Jean Couchard père donna
" 3 livres."

" Depuis soixante ans c'était la première fois que
" le culte réformé allait être célébré publiquement
" dans ce pays où le protestantisme avait compté
" autrefois des églises si florissantes. On peut juger
" de la joie et de l'empressement des huguenots
" et aussi de l'irritation des catholiques." (1) " Les
" religionnaires, dit le mémoire des archives, en sont
" revenus comme en triomphe, et les catholiques
" en ont été consternés."

Dès les premiers lueurs du jour les groupes se
formaient dans le pré du Fauget; à huit heures
l'assemblée était au complet et la chaire du désert
se dressait. (Elle se démontait et se transportait
dans des sacs. Une chaire de ce genre, probablement
la même, longtemps conservée au château de
Rivière, se trouve actuellement chez M^{me} de
Laponie, à Bergerac, ainsi qu'une bible qui avait
été enterrée au désert.) Rivière Yot, de Ste Foy,
" marchand drappier ayant une voix éclatante,"
(1) Caris. Ouvrage cité.

commença la lecture; elle dura près de deux heures.
 Vers dix heures du matin, le pasteur Olivier ou Jean
 de Loire descendait le coteau de la Vougdreide,
 venant de Gilet où il avait passé la nuit chez
 le sieur Durret. Il remplaça le lecteur et continua
 le service. M. Emile Salavert-Telletreau, de
 Conneins, possède l'autographe? de la prière qui
 a pour titre: " Prière pour les protestants de France
 " dans l'assemblée tenue au Fauca ce 21 Février
 " 1745 par M^r Pierre Loire, Olivier, ministre
 " de la parole de Dieu dans laquelle assem-
 " blée on a observé dix-sept mille personnes."

Cette prière a appartenu à M. Jacques Salavert,
 du Port. Ste Foy; en voici le texte que nous devons
 à l'obligeance de M. Emile Salavert-Telletreau
 de Conneins:

" O Dieu tout bon qui nous a donné ta parole
 " pour nous instruire fait que les choses que nous avons
 " entendues soient tellement gravées dans nos cœurs
 " qu'elles ne sent effacent jamais quelle produise
 " le fruit d'une bonne et sainte vie pour la gloire de
 " ton grand nom et pour l'avancement de nostre
 " salut, Père de grace qui ta formé une Eglise entre les
 " hommes, nous la recommandons toute Entière à



" ta bonté aussi bien que les fidelles qui en sont
 " les Membres, conserve le troupeau qui subsiste,
 " rassemble ceux qui sont dispersés, mais sur tout
 " console nous, et nous fortifie, nous qui sommes
 " dans l'oppression. Et donne nous la liberté,
 " après laquelle nous soupiron depuis plusieurs
 " années, Père de miséricorde, conserve l'Eglise qui
 " subsiste, suscite en de nouvelles, jette tes yeux
 " de compassion sur celles qui souffrent comme
 " nous, prend soin de tous les fidelles qui sont
 " exposés à la haine et au persecution du monde
 " parce qu'ils s'attachent à ton pieux service, fais
 " que nous puissions voir ton Eglise dans un Etat
 " plus tranquille sur la terre que celluy ou elle se
 " trouve presentement. Nous te prions Seigneur
 " pour le Monarque que tu ~~as~~ ~~donné~~ (1)
 " a établi sur nous. Veuille o Dieu presider dans
 " son conseil et donner un heureux succès à ses
 " justes dessein, ne permet pas que nous restions
 " plus longtems dans la souffrance et que pour
 " entendre ta parole et nourrir nos ames de
 " la manne celeste nous soyons contraint de nous
 " transporter dans le Desert et nous dérober à
 " à la vue des hommes, pour cest effet Seigneur

(1) Mots rayés sur le manuscrit.

" fléchit le cœur des puissances souveraine fait leur
 " connaître ta sainte volonté et l'innocence avec
 " laquelle nous nous assemblons En ton nom, détache
 " nos affection de la terre et fait nous la grâce de bien
 " considérer que le monde n'est qu'une figure que passe
 " que ses biens sont de courte durée et que ses plaisir
 " sont suivis de mille amertume mais que le tout de
 " l'homme est de te craindre et de garder tes comman-
 " dements.

" Dieu tout puissant qui nous a couvert de ta
 " protection jusques à l'heure présente continue à
 " prendre soin de nous, soit dans le fond de cette journée,
 " soit dans le reste de notre vie, garants nous de tous
 " les dangers auxquels nous pouvons être exposé, garde
 " nous surtout de t'offenser afin qu'ayant passé nos
 " jours dans ta crainte, nous puissions parvenir à
 " l'éternité bien heureuse que tu nous réserve dans
 " ton ciel. Amen.

Le texte du sermon fut cette parole du roi-prophète.
 " Savaurez et voyez que l'Éternel est bon". On chanta
 des psaumes et le service se termina par la prière d'usage.
 On fit une quête pour les pauvres. " Loire baptisera
 " deux enfants, publiera onze bans de mariages, et annonça
 " une deuxième réunion pour le dimanche suivant," (1)

SHPVD

(1) Caris. - Ouvrage cité.

en disant que ce jour il finirait de publier les mêmes bans et bénirait les mariages. On distribua et vendit des livres d'éducation; enfin on consumma les vivres qu'on avait apportés. Il était deux heures de l'après-midi quand l'assemblée se retira.

" Notre mémoire donne à Loire le nom d'Olivier originaire des Flandres, venu de Genève et du Languedoc. M. Hugues dit qu'il s'appelait de son vrai nom Jean-Baptiste le Roi de Saint-Omer, en Artois. il aurait été ancien catholique. (Hugues I. 109) - Le synode du Haut Languedoc, 26 octobre 1740, en l'envoyant prêcher l'évangile, lui fit cette belle attestation :

" Nous prions toutes les personnes pieuses entre les mains desquelles il tombera de le recevoir comme un fidèle serviteur de Dieu et comme un frère qui nous en cher, et de lui donner tous les secours nécessaires selon l'exigence des cas. Nous faisons aussi les vœux les plus ardents en sa faveur. Que le ciel daigne le favoriser dans toutes ses justes entreprises, le couvrir de sa puissante protection, le soutenir dans tous ses combats et couronner ses travaux dans l'immortalité bienheureuse, et pour tous ceux qui entendront la voix de l'évangile par son ministère nous prions le Dieu de notre Seigneur J. C. le père de gloire, qu'il leur donne, par sa connaissance, l'esprit de sagesse et de révélation, qu'il éclaire les yeux de leur esprit afin qu'ils apprennent... quelle est l'espérance à laquelle ils sont appelés et quelles sont les richesses glorieuses de l'évangile qu'il destine aux saints."

(Manuscrit. Synodes. Haut Languedoc.)

SHPVD

L'express dont nous avons parlé plus haut était de retour à Ste Foy avant que le prêche ne fût terminé, il apportait un ordre de l'intendant qui signifiait aux sieurs Lajonie, Jarnac, Meymac l'ami, Moaumont père et à la demoiselle Lacan, de Bordeaux, de comparaître aussitôt devant lui. (1)

Les catholiques avaient désigné ces protestants notables comme les organisateurs de l'assemblée. (2)

Lajonie qui n'était point à l'assemblée le reçut le premier, les autres ne le connurent que le soir, ils partirent ensemble le 22.

Mais il s'agissait d'empêcher la nouvelle assemblée qui devait avoir lieu le dimanche, 28. L'intendant ordonna au sieur Parret, grand prévôt de la maréchaussée de se rendre immédiatement à Sainte-Foy avec onze brigades. Le grand prévôt logea ses cavaliers chez les principaux protestants, se fit remettre la chaire à prêcher. (3) et "sur des dénonciations parties de

Sainte-Foy" (P. No.) ordonna aux sieurs Du Marchet, gentilhomme Dupuy Lagarde ou le Garde (ancien garde du roi et ancien des No. No. Dupuy, de Gilet) Pricheau de Crédy Rivoire Yot, (Jay, d'après ce que dit M. Fournigan⁽⁴⁾) et Laterrasse de se rendre auprès de M. de Courmy pour y expliquer leur conduite. Ils partirent le 27 et rentrèrent à Ste-Foy le 12 mars, (1) ne sachant

(1) Caris. - Ouvrage citi.

(2.) P. No.

(3) Elle fut trouvée chez M. Du Marchet, au Fauga.

(4) Voir le Muguet du Sud-Ouest, n° 14, de 1903.

* arriva à Ste Foy le 25 février 1685 de l'arrêt du parlement, rendu le 23, qui interdisait toute sorte d'assemblée de religionnaires et de l'ordonnance de l'intendant qui, non seulement saisit la même défense, mais encore prescrivait de ne point assister à d'autres prières qu'à celles de l'église catholique romaine.

34
proposé si on ne les éloignerait pas de leur ville pour
les faire enfermer dans quelque château. C'est au
moins ce que l'intendant proposait pour
Rivoire Yot, Durret, Dumarchet et Dupuy.
Jusqu'à là " tout le châtement s'était borné à
" une réprimande de l'intendant et à la promesse
" qu'ils n'iraient plus aux assemblées. " (1)

" En tout ceci, le magistrat le plus favorable aux pro-
" testants ne pouvait rien faire de moins contre eux,
" vu les lois du Royaume. " (2)

Pendant ce temps " M. de Courmy fit placarder
" sur les murs de la ville de Sainte-Foy l'ordon-
" nance du Roy du 1^{er} et du 16 février 1745; il écrivit
" une lettre circulaire et imprimée aux curés des paroisses
" où il y avait des protestants. Cette lettre était ainsi
" conçue:

" De par le Roi

" Vous faisons défense à toutes personnes de
" l'un et de l'autre sexe, de quelque état, âge,
" qualité et condition qu'elles soient, de s'as-
" sembler sous prétexte de religion, ailleurs que
" dans les lieux accoutumés et que pour assister
" aux prières ordinaires à l'Eglise catholique, apostolique
" et romaine, sous les peines les plus sévères, telles

(1) Caris. - Ouvrage cité.

(2) Armand de la Chapelle. - La nécessité du culte public parmi les chrétiens.
La Haye, 1756. p. 368.

" qu'elles sont prononcées par les édits, déclarations et
" ordonnances de Sa Majesté.

" Sera la présente ordonnance affichée dans
" les villes et paroisses de notre département, où
" nous l'envoyons et publiée aux prônes d'icelles
" par les curés.

" Fait à Bordeaux, ce 24 février 1745.

" Signé : Aubert de Courmy, " (1)

" Le Parlement de Bordeaux intervint aussi et
" réitéra les mêmes défenses dans un arrêt qui fut affiché
" à Ste Foy, le vendredi, 25 février." (2)

" Le bruit de ces événements arriva bientôt à Agen
" l'évêque, M. de Chabannes, espérant que sa présence
" donnerait un peu de zèle aux consuls trop timides et
" que le peuple dissiperait ou troublerait la deuxième
" réunion, se rendit aussitôt à Sainte-Foy. (où il arriva
" le samedi soir, 27.) Il trouva, à son grand
" étonnement, la ville pacifiée et dans l'ordre le
" plus complet; les brigades avaient même été
" distribuées entre les villes de Bergerac, d'Issigeac,
" d'Eymet, de Duras, de Genbac et de Castellon,
" pour veilles à ce que la seconde réunion, qui eût
" probablement été plus nombreuse que la première, ne
" pût avoir lieu. L'évêque prêcha le 28, fit appeler

SHPVD

(1) Caris. - Ouvrage cité.

2. G. No.

" dans l'après-midi, (à la cure) les bourgeois protestants,
 " leur reprocha leur faux zèle et leur imprudence, puis
 " partit le lendemain pour Conneins et Clairac,
 " afin de prévenir de semblables réunions
 " L'évêque d'Agers fit aussi un mandement
 " (6 mars) pour conjurer de nouvelles assemblées." (1)

Le récit de l'assemblée du Fauga est consigné aux
 archives de Ste Foy. Voir encore Haag, France protestante
 article Loire; et l'ouvrage d'Edmond Hugues.

Les protestants avaient donc trop présumé de
 la complaisance du gouvernement qui sévit et
 interdit plus rigoureusement les réunions au désert.
 Des abjurations même furent obtenues peu de
 temps après, nous citons celle d'Élie Goulard,
 décédé au bourg de la Rouquette, le 13 décembre 1745,
 âgé de 75 ans, après s'être converti à la Religion C. A. ant.,
 et au premier registre de l'année 1746 le curé de la
 Rouquette inscrit en marge du premier acte: " à
 " Commencer de ce jour il faut envoyer copie au
 " séniéchal de Libourne."

Cependant l'assemblée du Fauga enhardit les
 protestants qui dès lors ne cessèrent guère de se réunir,
 mais avec prudence; ce qui n'empêcha pas que dans
 la seule année de 1749, le parlement de Bordeaux

(1) Caris. - Ouvrage cité.

condamna douze couples protestants pour le simple fait d'avoir été unis par des pasteurs; les hommes furent envoyés aux galeries et les femmes en prison.

Le pasteur Jean Louis Gilbert tenait des assemblées aux environs de Sainte-Foy; ayant été appelé à Pont-en-Saintonge, pour un baptême, il s'y rendit accompagné de M. M. Gentillot et Bonfils, de Sainte-Foy, et de M. ^{Daniot} de Belrieu, de la Grâce, paroisse du Canet.

Cet appel n'était qu'une trahison; ces amis faillirent être pris par une brigade d'archers à cheval lancés à leur poursuite. M. de Belrieu fut tué et M. Gentillot condamné par contumace aux galeries, le 14 juillet 1756. Les registres du Canet mentionnent ainsi la mort de M. de Belrieu:

Nota. " Cette année 1755 environ du mois de février nous avons appris que le frère de M. Isaac de Belrieu qu'on nommoit le Chevalier a été tué par un cavalier de la maréchaussée près de Ponts en Saintonge ou il étoit allé pour escorter un ministre qui revenoit dans ce pays. il étoit âgé de 24 ans."

Signé: Constantin, curé du Canet.

Vous avons eu sous les yeux certains registres des actes pastoraux faits au désert dans la vallée; en voici quelques extraits relatifs aux protestants du Port:

La grand mère de M. Daniel de Belrieu, M^{me} de Castelneau, enfermée pour cause de religion dans les prisons de Libourne, y étoit morte vers 1730, après avoir prouvé d'une constance admirable et son cadavre avait été traîné sur la claie. André Bonfils un créole né à la Guadeloupe, n'étoit âgé d'environ dix-sept ans et avoit dessein de prendre le parti du ministre évangélique.

Bonfils, arrêté, fut banni à perpétuité. Voir, pour plus de détails, page 53 et les suivantes.



Du 31 mai 1752, mariage de Pierre Virolle, de la juridiction de Montravel, avec Isabelle Grimard, ce jour-là il y eut 33 mariages. D

Du 20 novembre 1752, mariage de Jean Faure, de la juridiction de Montravel, avec Anne Salavert, et de Jean Grimard, de la même juridiction, avec Marie Deymier; 17 mariages ce jour-là.

Du 7 avril 1753, mariage de Jean de Pebrieu, de la Grâce, fils de feu Jean de Pebrieu, 1^{er} de la Grâce, et d'Elisabeth Bayle de la Charbonnière, avec Marie Masmontet, fille de Jean Masmontet, ancien officier d'infanterie, et de Jeanne Benoît; 2 mariages ce jour-là. De ce mariage naissent

et sont baptisés au désert; le 4 juin 1754, Elisabeth de Pebrieu. le 10 mars 1758, Jeanne de Pebrieu, le 19 septembre 1755, Isaac de Pebrieu; pour celui-ci, le parrain était Isaac de Pebrieu, écuyer; le 22 janvier 1769, Pierre de Pebrieu.

Du 4 octobre 1753, mariage de 1^{er} Pierre Fauvert, de la juridiction de Sausseignac, avec d^{lle} Anne Masmontet, de Vastingue; 9 mariages ce jour-là.

Du 24 août 1754, mariage de Jean Criard et de Marie Belordre; (de la Rouquette) 2 mariages ce jour-là.

* Les paroisses qui ont formé le Port étaient comprises dans la juridiction de Montravel.

Une pièce que possède M. Moerlet, de St Arvit-du-Moiron dit que par sentence du sénéchal de Libourne, en date du 23 juillet 1754, le sieur de Pebrieu, écuyer et d^{lle} de Masmontet furent condamnés à deux cents livres d'amende chacun pour avoir été mariés par un pasteur.



Du 15 mai 1755, mariage de Jean Bernard et d'Anne Expirat; (de la Rouquette) 6 mariages ce jour-là.

L'un des époux
était de la paroisse
de Serre, juridic-
tion d'Espinet.

Du 24 février 1756, mariage de Jean Filhol, sr de Faumarelle, avec Jeanne Luzac. Le pasteur ajoute à la suite des actes pastoraux faits à cette date. "Ce jour-là l'assemblée fut si nombreuse qu'à cause de l'embaras on craint d'avoir omis quelques articles."

Du 14 avril 1756, mariage de Pierre Nouvel, avec Marie Faure, (de la Rouquette) et d'André Hébrard avec Marie Faure (de St Avid du Cizac); 6 mariages ce jour-là.

Du 20 avril 1756, mariage de Jacques Douaze avec Marie Marchuzau; (de la Rouquette) 10 mariages ce jour-là.

Du 25 août 1756, mariage de sr Jean Masmontet Labarthe avec d^{lle} Marie Pauvert, (de Vastrigues) 4 mariages ce jour-là. De ce mariage naît François Masmontet baptisé au désert le 29 janvier 1759.

Du 5 avril 1768, mariage de Mathieu Rivoire avec Anne de Peblieu de la Grâce.

Les prêtres voyaient de mauvais œil ces manifestations huguenotes qui se produisaient malgré eux.



Le curé du Canet, inscrit dans ses registres;

Nota.

" dans le mois de juin 1754, Monsieur Isaac de
 " Belieu prétendu marié avec mademoiselle
 " Masmontet de la paroisse de Velines m'a refusé
 " de faire baptiser une fille qu'il a eu de son concu-
 " binage, je lui ai fait donner un acte après en
 " avoir usé avec luy avec les politesses requises en
 " pareille occasion il a été ensuite assigné et
 " poursuivi par le procureur du roy du senechal
 " de Libourne qui l'a fait condamner a plusieurs
 " amandes (sic) par un appel au parlement
 " il a tout suspendu, on le laisse tranquille."

Signé: Constantin curé du Canet.

L'année 1757 est particulièrement cruelle
 pour les réformés. Des troupes arrivent de nouveau
 pour empêcher les assemblées et faire célébrer à
 l'église les mariages et baptêmes qui avaient eu
 lieu au désert; et ces soldats, du régiment de Combes,
 du régiment de Sales, dragons du régiment Royal
 Dauphin, ^{caualiers de la} maréchaussée, remplissent souvent le
 rôle de parrains pour les enfants de tout âge que
 l'on baptise; ce n'est pas tout, les militaires
 logent chez eux qui résistent jusqu'à ce qu'ils
 cèdent, et non seulement ces protestants ont la main

forcée mais ils sont obligés de donner dix livres au curé pour chaque baptême et ils sont inscrits sur des rôles spéciaux pour solder tous les frais de logement et de caternement des troupes.

Jean Meysonnade
de la juridiction de
Dumontsac, se
maria au désert
avec Jeanne Baudouin
le 27 décembre 1753

Voici ce qu'on trouve pour la paroisse du Canet:
" Jeanne Meysonnade, fille illégitime de Jean Meysonnade et de Jeanne beauduc mariés au désert, a été baptisée aujourd'hui 19 novembre 1757.

Signé: Constantin.

Trois jours après il y a encore deux baptêmes forcés de Pierre Faure, âgé de 4 ans et 2 mois, et de Jeanne Faure, âgé de 22 mois, enfants naturels et illégitimes de Jean Faure et de Jeanne Faure, métayers à la Bonnette.

Le 27 novembre sont inscrits deux autres baptêmes, ceux de Jean Paris, âgé de 4 ans, et de Marie Paris, enfants naturels de Pierre Paris, meuniers au moulin de Dumas, et de Jeanne drillole, mariés au désert

Le 10 juillet 1768, il y a trois autres baptêmes; celui de Pierre de Belrieu, fils de messire Jean de Belrieu, sieur de la Grâce, évêques, et de dame Marie Maasmontet, âgé d'environ 4 ans. On remarquera



qu'ici le curé s'est contenté d'écrire : filz, sans ajouter ni légitime ni illégitime, sans doute par déférence envers une famille noble. Les de Belric n'oublièrent pas cette omission volontaire, aussi quand la tolérance eut fait des progrès en haut lieu, ils firent rectifier l'acte, et le curé ajouta le mot "légitime" au mot filz, avec cette mention en marge : "en vertu d'arrêt de la cour du 10 avril a moy signifié le 9 may 1772".

Les autres baptêmes faits le même jour sont ceux d'Isaac, âgé de 4 ans et 5 mois, et de Marie, âgée de 2 ans et 5 mois, enfants de Jean Clairac et de Marie Faure, métayers de M. Baby.

~~Trois jours après, nouveaux baptêmes de trois enfants de la même famille~~

Le 24 juillet de la même année, trois autres baptêmes, ceux de Simon Stier, âgé de 19 mois, fils de Jean Stier, m^d cordier, et de Marie Dumas; de Jeanne Piquet, née le 12 juin, fille de Bertrand Piquet et de Françoise Penisson*, de Marie Penisson, née le 10 avril 1768, fille de Pierre Penisson et de Marguerite Laporte.

Trois jours après, nouveaux baptêmes de trois enfants de la même famille : d'Elisabeth, âgée

* On ne distingue pas bien sur les registres, s'il y a Penisson ou Denisson.

de 5 ans, d'autre Elisabeth, née le 3 octobre 1765 et de Pierre, né le 25 mai, enfants de Jean Laporte, métayer à Mézières, et de Marie Coton.

Jusqu'en 1786 on rencontre des baptêmes d'enfants protestants; une marque particulière, en marge des registres, les distingue des autres.

Ce sont ceux de Marguerite Colombet, née le 19, baptisée le 24 décembre 1769, fille de Jean Colombet, métayer, et de Jeanne Chapelin;

de Jeanne Piquet, née ce matin, baptisée ce soir 27 août 1773, fille de Bertrand Piquet et de François Penisson, du Fort de St. Joy;

de Pierre Cymerie, né le 11, baptisé le 14 août 1774, fils de Pierre Cymerie, laboureur, et de Marie Estève;

de Jean Benoit, né le 16, baptisé le 19 mars 1780; fils de Pierre Benoit, m^e Coucher, et de Marie Deymie;

de Jeanne, née le 25 juin 1781, baptisée le 27; fille des mêmes; de Cécile, née le 29 juin 1783, baptisée le 30; fille des mêmes;

de Jeanne Faur, née le 21 mars 1786, baptisée le 25, fille de Guillaume Faur, tonnelier, et d'Anne Landes.



Passons maintenant à la paroisse de la Rouquette pour la même période.

Du 8 juillet 1752 inhumation d'André Penisson, ou Penisson, âgé de 75 ans, demeurant au "Puymasson," Converti à l'heure de la mort."

Avant d'aller plus loin, ouvrons une parenthèse pour dire que le curé prend la liberté de noter sur les registres ses affaires particulières. Il y a beaucoup de dates marquant la réception des dîmes :

Gerbes portées le 2 juillet 1753.

Seigle	Clairret a donné	159 gerbes
	Le Fauget	62
Mouture	Clairret a donné	64 gerbes
	Le Fauget	20
Froment	Clairret a donné	72 gerbes
	Le Fauget	140

Fini le 19 juillet.

Commencé à vendanger le 21 septembre 1753.

16 barriques de vin rouge, 29 de blanc.

Fermions la parenthèse.

Du 2 février 1757, baptême de Jean Eriau, né le 31 janvier dernier au Fauget, fils de Jean Eriau et de Marie Belordre, mariés au désert.



Du 17 avril 1757, baptême de Marguerite Nouvel, née le 17 mars, fille de Nouvel, dit Fichoy, et d'Anne Faure mariés au désert.

Du 22 juin 1757, sépulture de Pierre Eriau, fils d'Etienne Eriau et de Françoise Portie mariés au désert; le susdit enfant ayant (mot illisible) été baptisé au désert selon la forme romaine ainsi qu'il nous en a été attesté. (Cette dernière affirmation est pour le moins, étrange.)

Du 7 juillet 1757, baptême de Suzanne Dureuil, née le jour avant à Calabre, fille de François Dureuil et de Marguerite L'Espinasse, mariés au désert.

Le 31 juillet (1763) Pierre Goulard, fils de feu Jean et de Jeanne Petit a fait abjuration de la religion prétendue réformée dont il avait fait profession après avoir accepté la pénitence que nous lui avons imposée nous l'avons admis à la communion des fidèles.

Signé: Montaigne curé.

Le 4 Septembre 1763 et jour de dimanche, Anne Delort, fille de Jean Delort et de Marie Gausson a fait abjuration au prône de la messe selon la forme de notre rituel de la religion pre-



" rendue réformée dont elle avait fait profession ayant
 " assisté une fois aux assemblées des champs et plusieurs
 " fois aux sociétés particulières * après avoir accepté la
 " pénitence que nous lui avons imposée nous l'avons
 " admise à la communion des fidèles."

Signé: Montaigne. curé.

* (On appelait sociétés particulières les cultes des
 dimanches qui se faisaient régulièrement
 lorsqu'ils étaient solérés. Nos pères disaient au
 dix-huitième siècle: nous allons à la société, comme
 on dit aujourd'hui: nous allons au temple; et
 peut-être, en commençant, cette désignation avait
 elle été choisie pour que les non initiés n'en com-
 prissent pas la signification et assurer davan-
 tage le secret des assemblées.)

Du 29 janvier 1764. deux abjurations: celle de
 Jeanne Rebeyrolle, âgée de 22 ans, fille de Jean
 Rebeyrolle et d'Anne Laurens, et celle d'Anne
 Brugière, âgée de 23 ans, fille de Jean Brugière
 et de Catherine Rambaud

Du 2 février 1764, abjuration de Marguerite Senaud,
 âgée de 19 ans, servante de Pierre Durrien, syndic
 fabricien, fille d'Antoine Senaud et de Jeanne
 du Cordonnier.

47

Du 10 juin 1764, abjuration de François Dubreil
et d'Anne Lespinasse, âgés d'environ 35 ans,
ayant été mariés au désert

Du 1^{er} septembre 1766, baptême sous condition
d'André Hébrard, né le 10 décembre 1761,
baptisé au désert, fils d'André Hébrard et
de Marie Faure.

Du 9 novembre 1766, abjuration de Catherine
Lhermite du Port. St^e Foy, fille de Pierre
Lhermite et de feu Marie Lafon. Cette
abjuration se fait en vue d'un mariage que
Catherine Lhermite contracte le 24 du même
mois avec Jean Vidau, du Canet.

Du 20 novembre 1766, intimation d'Anne
Brun, née le 15 juin dernier, baptisée au désert
selon le certificat du nommé Penateau, décédé
au Port. St^e Foy, fille de Jean Brun, sergent,
et de Marie Bouet, de St^e Foy.

Les archives de l'ancienne paroisse de Saint-
Avid. du Coizac ne se trouvent pas à la mairie
du Port; c'est pour cela que ^{nous n'avons} ~~je n'ai pu~~ fournir
que peu de renseignements sur cette partie de la
Commune. Pendant un temps la paroisse de St. Avid-
du-Coizac a été une annexe de Fouqueyrolles.

On a lu les noms de deux pasteurs du désert, il y en a beaucoup d'autres qui ont évangélisé les environs de Ste Foy. Voici quelques noms: Noaroger, Cortois, Michel et François Viala, Grenier de Bernmont, Sol, Picard, Pierre Dugas, Libert l'aîné, Latour, Labriac, Jarousseau, l'ancêtre des Pelletan et le héros du Pasteur du désert, par Eugène Pelletan, François Rochette, plus tard martyr, Boutiton, Becaye, Dumont, les frères Dupuy.

Un des Dupuy, dont M^{lle} Ademoiselle Duplais, de Ste Foy, est une descendante, avec Ronateau et Liard furent condamnés par contumace à être pendus sur la place publique de Ste Foy. L'un d'eux, à ce qu'on assure, le ministre Dupuy, eut le triste privilège de se voir pendre... en effigie à travers les volets de sa chambre qui donnait sur cette place." (1)

En 1772, le pasteur Marche, arrière grand oncle du docteur Marche, était venu s'établir à Ste Foy à la faveur de la tolérance qui grandissait de jour en jour; en 1782 le pasteur Thomas, grand-père du fameux Proca, vint secourir M. Marche, et en 1785, arriva un troisième pasteur, M. Jay.

SHPVD

(1) Huguenot du Sud-Ouest, n° 8. 1895.
 (2) Sol, dit Solier, a laissé des papiers que M^{me} Delmar, de Montauban, a communiqué à M. Daniel Bessit, voir son livre Les frères Libert, page 142; peut-être ces papiers donnent-ils des renseignements sur la vallée de la Dordogne.

49

De Ste Foy, ils desservaient jusqu'à onze lieux
de culte dont quelques-uns sont compris main-
tenant dans les départements de la Dordogne
et du Lot-et-Garonne.

A la suite du Concordat les consistoires de
Sainte-Foy et de Montcares furent réorganisés
selon les nouvelles lois. Le premier élit ses
pasteurs en exercice : M. M. Marche, Thomas
et Jay, mais, comme s'exprime le secrétaire
"le citoyen Jay toujours délicat jusqu'au scrupule"
"fit difficulté de se fixer définitivement dans
"le ci-devant canton de Ste Foy." A son élection
il répondit qu'il s'était spécialement consacré
aux églises du Canton de Velines et qu'il ne
pouvait les quitter. Il fut nommé pasteur
du Consistoire de Montcares.

Monsieur Jean Debile Jay, dit aîné, pour le
distinguer de son frère, négociant à Sainte-Foy,
était tellement apprécié pour ses lumières et
son caractère, qu'il fut élu député à la législative,
puis à la Convention, en même temps que M.
Garreau. Son mandat politique terminé, il
reprit son ministère à Ste Foy.

Lors d'un ^{séjour} ~~voyage~~ en Hollande, il prêcha devant

(1) Il fut pasteur à la Haye.

les Etats généraux. Quand on lui demanda une prédication, il répondit négativement, mais la conversation mal engagée fit croire qu'il accepterait, et lorsque arriva le moment de la prédication quel qu'un vint lui dire qu'on l'attendait. Il comprit tout de suite qu'il y avait eu malentendu mais comme il n'y avait quère moyen ^{de reculer}, il monta bravement en chaire et prêcha sur ces paroles: J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. Il fut magnifique. Des députés vinrent le féliciter et lui demandèrent de faire imprimer son sermon; il fut obligé d'avouer qu'il avait dû parler sans préparation.

M. Jay avait étudié quelque temps la médecine à Montpellier, et se fiant à ses connaissances, il se soignait par les poisons, surtout par la ciguë; il s'en trouvait très bien. Au mois d'août 1807, M. Jay fit l'inauguration du temple du Fleix. Préoccupé dans cette journée, il oublia qu'il avait déjà pris une dose de poison et il en absorba une seconde; on le transporta, malade, à la Vaugarède, où il mourut, croyons-nous, le surlendemain. Il fut inhumé au chevet du temple du Fleix.

avait eu sep-
tembre 1807;
mourut le
septembre
1807.
avait de de-
meurés à la
Vaugarède (maison
Fournière) il avait
demeuré au
château de
Belzignes.



Mr. le pasteur Thomas fit paraître la notice suivante dans l'Almanach des protestants pour l'année 1810:

" Les églises de ces contrées regretteront longtemps
 " Mr. Jay, pasteur et président du Consistoire de
 " Montcaret, (Dordogne) mort il y a peu de temps.
 " C'était un des plus beaux génies et un des plus
 " savants hommes du siècle. Les richesses littéraires
 " qu'il a laissées à sa famille sont immenses.
 " Je me proposais de vous envoyer une notice
 " historique sur cet homme extraordinaire ;
 " mais certaines circonstances m'ont empêché
 " de faire de ses manuscrits un examen assez
 " suivi, pour pouvoir en donner une idée qui
 " réponde à leur importance. J renvoie cet
 " ouvrage à l'année prochaine "

Vous ignorons si ce travail a été fait.

Vous sommes arrivé à la fin de notre tâche ;
 peut-être aura-t-on trouvé bien menus plusieurs
 des faits que nous avons rapportés ; nous avons
 jugé que lorsque'il y en a tant qui nous ont échappé
 il est bon de ne rien laisser perdre de ce que
 nous ont conservé nos vieilles archives. Il y aurait
 encore beaucoup à dire sur le passé de l'église du Fort,

notamment sur M^r. Jousse, un des plus dignes pasteurs que nous ayons connus, mais les documents nous manquent. Nous avons exposé ce qui est ancien, ce qui est le moins connu, pour arriver le patriotisme religieux, et pour que l'histoire des frères serve à des progrès spirituels chez les enfants. C'est la prière que nous faisons monter vers Dieu, et ce sera aussi, espérons-le, la prière de tous ceux qui liront ces lignes.

Notes supplémentaires,

Nous ajoutons quelques notes qui nous paraissent de voir intéresser les protestants de l'église de Port. St. Joz; elles sont tirées de l'ouvrage de M^r. Daniel Bénéoit: Les frères Libert.

" La persécution qui, en 1754, sévit avec tant de force dans le Languedoc et amena l'arrestation et le martyre d'Etienne Cessier, dit Lafage, eut son contrecoup dans le Géorgid. Libert, ⁽¹⁾ dans la nuit du 18 au 19 juin, présidait une assemblée priée de sainte-Joz. Il venait à peine de la congédier, lorsque soixante dragons fondent sur les fidèles qui rentraient paisiblement dans leurs foyers.

(1) l'aîné.

SHPVD

D'après la France protestante, une assemblée présidée par Libert fut surprise dans le bois de Morlet; est-ce la même que celle dont parle M^r. Bénéoit?

tirent sur un brave corps de mousquetaires, blessent un
 homme et l'achèvent à coups de baïonnettes et font qua-
 rante-quatre prisonniers. Dans leur nombre se trouverait
 un parent du pasteur, sans doute son frère, qui se
 préparait au saint ministère. On réussit à le faire
 sortir de prison: c'était le teneur des galeries. L'indépendant
 Libert ne se laisse pas intimider pour si peu. Pour que
 l'ennemi ne soit pas trop enhardi par cette prise,
 il convoque une autre assemblée, trois jours après,
 dans un endroit encore plus rapproché des garnisons.
 "Les fidèles," dit Court, "ne se retirèrent qu'à deux
 heures de soleil et pour ainsi dire en foule et on ne
 fit pas même mine de leur en vouloir."

L'infatigable pasteur fut bientôt en butte aux
 recherches les plus actives. Au mois de février 1755
 il n'échappa que par miracle au quel. opens
 que lui dressa l'évêque de Saintes. Voici comment
 un témoin oculaire, le frère même de Libert, ra-
 conte cette odieuse machination qui aurait pu être
 à tous les deux si funeste.

"Le clergé, ainsi que les zéloteurs du papisme, étaient
 très animés contre mon frère qui desservait les églises
 de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois et du

Périgord et qui, en parcourant ces provinces, tenait fréquemment des assemblées nombreuses dans lesquelles il prêchait et administrait les sacrements, soit dans les bois, soit dans des lieux écartés, tantôt de nuit, tantôt de jour. L'on avait tenté toutes les voies qu'on avait pu imaginer pour le saisir; mais toujours en vain. On s'avisa enfin du stratagème suivant. Un nommé de Sentes, qui se disait gentilhomme Champenois, vint s'établir à Pons, ville de la Saintonge où les protestants étaient en fort petit nombre. Il avait avec lui une femme enceinte, qu'il disait être son épouse. On a dit ensuite que c'était une femme qu'il avait prise à l'hôpital.

" Ce soi-disant de Sentes chercha à voir mon frère, ce qui lui fut facile, ayant persuadé aux anciens de la petite ville de Pons qu'il était zélé protestant. Il dit à mon frère qu'il aurait bientôt besoin de lui pour baptiser son enfant. Mais mon frère eut dès lors, d'après l'entretien qu'il eut avec lui, des soupçons qu'il était un espion venu pour le surprendre.

" Lorsque cette femme fut accouchée, ledit de Sentes envoya un exprès à mon frère pour le prier de venir baptiser son enfant. Mon frère lui fit dire de l'envoyer à un bourg du voisinage nommé Cozes. Le Sentes envoya un autre exprès pour dire à mon

frère que sa femme désirait d'être marraine et qui ne lui était pas possible d'aller jusqu'à Cozes: ce qui fortifia les soupçons de mon frère et lui fit dire qu'il ne voulait point aller baptiser cet enfant. Ce refus fit beaucoup blâmer mon frère non seulement par les protestants de Fons, mais aussi par ceux du voisinage. Et ce blâme qu'on jetait sur mon frère devint si général que même un protestant, nommé M. Couzeau, que mon frère avait avec lui pour l'aider dans la prédication, se joignit. - - Comme plusieurs faisaient de cela une affaire capitale, mon frère se détermina à aller baptiser cet enfant."

Louis Libert partit des environs de Sainte-Foy pour se rendre à Fons. Outre son frère, trois personnes l'accompagnaient: Daniel de Belricu, seigneur de la Grâce, gentilhomme de Sainte-Foy, d'une piété fervente, dont la famille avait donné plus d'une preuve de son attachement à la réforme; sa grand'mère, Madame de Castelnaud enfermée pour cause de religion dans les prisons de Libourne, y était morte vers 1730, après avoir fait preuve d'une constance admirable et son cadavre avait été traîné sur la claie; Gentelot,

qu'Etienne Libert nomme à tort Gentillot⁽¹⁾, originaire, comme de la Grâce, de Sainte-Foy et comme lui rempli d'affection pour le pasteur; le troisième était André Bonfils, un créole, né à la Guadeloupe. "Ce dernier", dit Etienne Libert, "n'était âgé que d'environ dix-sept ou dix-huit ans et avait quelque dessein de prendre le parti du ministère évangélique." Puis il poursuit en ces termes: "Nous arrivâmes à Pons, à l'entrée de la nuit, sans y être attendus, et nous fûmes descendre à une auberge où nous n'étions pas connus. Mon frère, avec Messieurs de la Grâce et Gentillot, se rendirent ensuite chez de Sentier qui, sous divers prétextes, fit retarder la cérémonie du baptême jusques à bien avant dans la nuit.

"Lorsqu'ils furent revenus à l'auberge, mon frère voulait que nous partissions immédiatement, parce que ses soupçons s'étaient encore accrues par les délais affectifs de de Sentier dont j'ai parlé et par la présence d'un jeune homme, que mon frère avait vu chez lui, et qu'il disait être son beau-frère; mais ces deux autres messieurs, particulièrement le chevalier de la Grâce, refusèrent absolument de partir avant le jour. Mon frère nous dit ensuite que, quand il fut au lit, avant d'être endormi, il avait vu un bouc

(1) Nous croyons que la véritable orthographe est: Gentillot.

57
qui sortait d'un borbier, qui était venu se secouer devant
lui et qu'il lui avait tellement semblé qu'il avait
fait jaillir de la boue sur lui qu'il avait porté la
main à son visage pour l'essuyer. A cette vue
il fut sur le point de se lever pour partir, mais
réfléchissant sur l'extrême répugnance que le
chevalier avait de voyager pendant la nuit,
et n'étant nullement enclin à ajouter foi aux
présages, il s'endormit.

"Nous partîmes le lendemain de cette auberge,
aussitôt que nous eûmes déjeuné. Lorsque nous
fûmes à environ un mille et demi de la ville,
nous vîmes venir après nous une brigade d'archers
à cheval, avec leurs carabines. Mon frère dit alors
à ceux qui étaient les premiers d'enfiler un chemin
de traverse qui se trouvait devant nous, afin
d'être sûrs si c'était à nous que les archers en
voulaient. Etant entrés dans ce chemin, et
voyant que les archers nous suivaient et qu'ils
étaient fort près de nous, nous nous mêmes à
galoper et nous entendîmes aussitôt un cri d'arrête la
et en même temps un coup de carabine dont le
chevalier fut tué sur place. Nous étions alors, M. le
chevalier et moi, les deux derniers, côte à côte,

58
dans un chemin étroit; mais le cheval que je montais
était un navarrin qui allait très vite, et j'eus bientôt
devancé M. Bonfils et joint mon frère et M. Lentsilot
qui étaient arrivés à un village voisin

" Il paraît que les archers crurent avoir tué mon frère,
parce que le cheval que le chevalier montait alors a-
vait appartenu à mon frère, et qu'il ne le lui avait
cédé que deux ou trois jours auparavant. Les archers,
croyant tenir leur proie, et aussi ayant à s'assurer
de M. Bonfils qui était tombé en leur puissance,
cessèrent de nous poursuivre, et nous échappâmes,
savoir mon frère, M. Lentsilot et moi. L'événement
voulut que mon frère eût alors derrière lui la valise
du chevalier, et le chevalier celle de mon frère, moi
celle de M. Bonfils, et M. Bonfils la mienne.
Ainsi, tous les écrits de mon frère, ainsi que les
miens, tombèrent entre les mains des archers, et l'on
vit par eux que le registre des baptêmes et des mariages
fait par mon frère était écrit de ma main⁽¹⁾."

" Ce de Lentsier," ajoute Estienne Libert, " était,
sans doute, un zélé catholique romain, jusqu'à ce qu'il
se prêtait à jouer un tel rôle pour servir son église,
mais il n'était, sans doute, que l'instrument des chefs
du clergé de la province, et c'est sur eux que rejaillit

(1) E. Libert. Jurons destinés principalement à prouver la divinité de l'évangile.
t. III, p. 45, 47.

59

Le blâme qui tombe sur de Lentier." Libert ne se trompait pas. Le prétendu protestant de Pons n'était que l'instrument de l'évêque de Saintes, et, chose curieuse, c'est un prêtre, le curé même de la ville, nommé Fortet, qui nous dévoile, avec une candeur bien faite pour nous désarmer, les menées occultes du prélat. Il raconte, dans un registre de la paroisse de Saint-Martin, conservé à la mairie, que de Lentier, qu'il appelle Syntier, était venu s'établir à Pons vers le mois de mai 1754. Le donnant à la fois pour un personnage de considération et pour un zélé protestant, il refusait d'entrer même en relations d'affaires avec les catholiques. Aussi gagna-t-il bien vite la confiance des réformés. Quand sa femme s'accoucha, au commencement de novembre, Fortet, voyant qu'il ne se pressait pas de faire baptiser l'enfant, lui en fit la remarque; il répondit simplement qu'il avait reçu le baptême d'un pasteur. Le curé fit aussitôt sa déclaration au greffe, et le procureur fiscal donna ordre aux parents de porter l'enfant à l'église. C'est alors que de Lentier remit au curé la lettre suivante de l'évêque de Saintes, Pierre de la Corée, datée du 18 novembre 1754: "J'ai des raisons essentielles, Monsieur, pour souhaiter que

L'on ne presse pas le sieur de Sensier, votre paroissien, de porter son enfant à l'église pour y recevoir le baptême; je vous prie donc de ne faire aucune démarche d'ici à trois semaines. Si l'enfant venait d'ici là en danger, j'ai des personnes de confiance qui y vont, et qui auront soin de faire anticiper le temps pour éviter les accidents."

La personne que le traître faisait passer pour son beau-frère, et qui avait éveillé les soupçons de Louis Libert, était un soldat chargé d'avertir les cavaliers de la maréchaussée de Saint-Genis. Ils étaient de grand matin, le 22 février suivant, à l'auberge du Petit Saint-Jean, près de la croix de Saint-Vivien, lorsque le pasteur vint à passer avec son escorte. Ils l'atteignirent au carrefour qui conduit à Chardon, et c'est là que se passa le drame dont l'un des acteurs nous a fait le récit.

Les archers, nous apprend Etienne Libert, avaient cru tuer son frère parce que le chevalier de la Grèce montait le cheval de ce dernier. Voici ce qui s'était passé. Quelques jours auparavant, le maréchal d'un village voisin, en ferrant le cheval du pasteur, l'avait bléni à dessein afin que la maréchaussée pût reconnaître plus facilement le pasteur à la claudication de sa

monture. Il ne faisait en cela qu'entrer dans les vues de l'évêque de Saintes, et préparés à sa manière la capture du ministre. Cette ruse fut déjouée par le dévouement du chevalier de la Grèce. Voyant le péril de Gilbert, il le pressa de prendre son cheval, qui était excellent, et de se sauver au galop. Lui-même resta à l'arrière-garde avec la monture blessée, "estimant," dit M. Charraud qui nous fournit ces détails, "que, pour le salut du troupeau il faut sauver le berger, même en sacrifiant une de ses brebis." (1)

On sait ce qui arriva. "La brigade," dit un document plus explicite que le récit de Gilbert, "ayant pris de Belrien pour un prédicant, se précipita, et un des cavaliers qui la composaient lui décocha, par derrière et à bout touchant, un coup de mousqueton qui lui fit sauter la cervelle et le laissa sans vie." (2) Quant à Bonfils il fut désarçonné par son cheval qui effraya le coup de feu. Les autres acteurs de ce drame étaient déjà loin, et les archers, croyant tenir le ministre, ne songèrent pas à les poursuivre. Gentelot, le plus exposé de tous, "en fut quitte," comme il le dit lui-même, "pour plusieurs bourrades de fustils armés de



(1) Bulletin, t. XXXVIII, p. 367.
 (2) Ibid.

baionnettes que les archers lui donnaient en le poursuivant sans avoir pu le saisir." "Ils chargèrent le mort sur son cheval, et garrottèrent Bonfils. Ils les conduisirent à Sainctes en le faisant passer par Caudenne et le champ de foire, et Bonfils resta toute une nuit dans un cachot, seul avec le cadavre de celui qui était mort victime de son dévouement." "M. Syntier et son beau-frère," dit le curé Fortet, "allèrent pour les reconnaître. Les cavaliers firent semblant de les éloigner, mais les protestants ne firent point le change. Ils regardèrent M. Syntier comme un espion, et ils lui auraient fait un mauvais parti. Sur le champ M. Syntier se retira avec son beau-frère, et ils ne parurent plus à Font. Quelques jours après, M^{me} Syntier s'en alla aussi, escortée par les cavaliers de la maréchal aussie. On a dit qu'ils se retirèrent à La Rochelle, et qu'ils y firent kidnapper leur enfant."

L'intendant de cette ville, Jean Baillon, laissa dormir quelque temps le procès; mais les prévenus ne perdirent rien pour attendre." "Il avait un nom sinistre," dit Eugène Pelletan, "et était l'homme de son nom. Il a eu l'honneur, dans nos provinces, de frapper le dernier coup de la persécution. Il forma la liste de tous ces trâvilles au petit pied, qui de là étaient et incarcéraient hommes et femmes suspects de calvinisme, au moindre

SHPVD

geste, à la moindre dénonciation du clergé." Par jugement du 14 juillet 1756, il condamna Gibert⁽¹⁾

Le frère de Gibert. était condamné à l'accom-
pagner à l'amende honorable, après quoi l'exécuteur de
la haute justice devait le flétrir, "au pied de la
potence, d'un fer chaud en forme des lettres G. A. L.
sur l'épaule droite, en attendant qu'il fût conduit
à la chaîne pour y servir le roi sa vie durant." La
même peine était prononcée contre Genselot. Tandré
Bonfils était banni à perpétuité du royaume. Gibert
fut exécuté en effigie sur la Place Royale de La Rochelle
et la condamnation de son frère et de Genselot, trans-
crite sur un tableau, fut attachée à sa potence. Quant
à Belric de la Grâce, accusé d'avoir visé les cavaliers
de la marche aussie avec un pistolet de poche, ce qui
était faux, puisqu'il avait été frappé par derrière,
l'arrêt porte "que sa mémoire sera et demeurera
supprimée." C'est-à-dire, selon la juste remarque
de M. Louis de Richemond, "voici à l'immontabilité"
Encyclopédie des sciences religieuses. t. XII, p. 624. Il existe une
requête présentée, avec toutes les pièces à Lapeyrie, le
13 juillet 1791, au tribunal de Montfront (Dordogne),
en faveur des héritiers de Daniel de Belric. Il s'agissait
à mort. "Un jugement analogue était rendu le 21 juillet 1756, par l'intendant Baillon,
contre Jean Guéhen, dit Gentil, du Languedoc, près sainte-Foy; . . . (L. de Richemond . . .
l'égée sous le crois, les protestants rochelais. p. 18.)

x Genselot était un
ami intime de la
famille de Belric
Après l'édit de 1787
il se réfugia aux
ermains de sainte-
Foy aux Jourdins, près
des Laves. On a de lui
une curieuse relation
de l'affaire de Fous
à laquelle nous avons
fait un emprunt
voir Bulletin, t.
XXVIII, p. 370-371.



en vertu de la loi du 15 décembre 1790, relative aux biens des
religieux fugitifs, de les faire rentrer en possession des
biens du chevalier confisqués après l'affaire de Tons.
Voir l'article de M. D. Charraud, Bulletin, t. XXXIII, p. 361.

"Vers la fin de juin," écrivait Court de Gebelin à Royer,
"on exila, par lettres de cachet, en autant de villes différentes,
dix personnes des environs de Sainte-Foy, détenues depuis
vingt mois dans les prisons de Bordeaux pour avoir
été à une assemblée, et on reléqua, dans un couvent de
Lebourg, M^{me} de Belueu, dame d'un grand
mérite, âgée d'environ soixante ans, et dont le fils
fut tué, il y a environ deux années, dans la compagnie
de M. Libert.

"La conduite qu'on tient avec les Périgourdins," écrivait-il
Libert à Court de Gebelin, "effraie et consterne, en sorte que,
si la persécution s'étendait de nouveau du côté de la
Saintonge, les protestants penseraient à quitter des
côtes dont la défense leur est si inutile" (2).

Louis Libert . . . poursuivait . . . son projet avec une
persévérance à toute épreuve. Une fois à Londres, dès le
mois de mars, il avait annoncé l'arrivée prochaine d'un
groupe d'émigrants qu'il devait aller rejoindre en Suisse,

(1) 1758. Lettre écrite le 15 novembre 1758. Bibliothèque du protestantisme
(2) Lettre d'Antoine Court et de son fils à Royer, du 7 juin 1758. Bibliothèque du
protestantisme.

aussitôt qu'on serait convenu du lieu de leur embarquement.

il fut convenu qu'on leur accorderait des secours de si qu'ils aborderaient en Angleterre et que ceux qui s'étaient déjà rendus en Suisse et qui ne voudraient pas rentrer en France auraient part aux mêmes libéralités.

Libert fut autorisé à engager ses compatriotes, qui pourraient gagner leur vie en Angleterre, à y rester; mais le roi exprima de nouveau son intention bien arrêtée d'offrir des concessions de terrain dans ses possessions américaines à ceux qui traverseraient l'Océan, à condition toutefois de faire le voyage et de s'établir à leurs frais.

Pendant ce temps, les émigrants se rendaient à Plymouth, par groupes peu nombreux pour ne pas donner l'éveil, et non sans courir parfois de sérieux dangers. L'un d'eux, Pierre Moragne, nous a laissé l'intéressant journal de son voyage. Il quitta, le 30 juillet 1763, sa maison fraternelle, située dans la paroisse de Saint-Avit-du-Cirzac, près de Sainte-Foy. Le 2 août, il arrivait, avec d'autres réfugiés, à Royton, où il acheta des provisions pour une somme assez considérable qui devait lui être remboursée en Angleterre. Ils mirent à la voile le 9 août et débarquèrent le 16
 iii, d'Angleterre

dans le port d'Artimeone, à dix lieues de Plymouth, après avoir souffert de la faim pendant une partie du voyage. Le 22, ils reprenaient la mer; mais, dès le lendemain, elle devenait menaçante: "Par un vent contraire," nous dit Moragne, "une voie d'eau se déclara dans notre barque, ce qui bientôt nous alarma tous, même le capitaine, qui ne s'était pas préparé à mettre à la voile pour atterrir au premier port. Nous travaillâmes sans relâche, au moyen de seaux et de la pompe, pour empêcher l'eau de pénétrer dans la cabine du capitaine. Nous restâmes quatre heures dans l'eau; mais, par la grâce de Dieu, nous atteignîmes la terre, non sans grand danger de faire naufrage, à travers un passage fort étroit entre deux rochers, le seul qui fût praticable. Après avoir mis nos affaires en ordre, Bonique Siragius, quelques autres et moi, nous partîmes le même jour, préférant accomplir le reste du voyage par terre, pendant que les autres attendaient le bon temps pour réparer la barque."⁽¹⁾

Ils arrivèrent à Plymouth le 25 août; mais plusieurs mois devaient s'écouler encore, avant que les préparatifs de leur départ fussent terminés. Malheureusement ces longs délais aigrissaient plus d'un cœur, et l'harmonie ne régna pas toujours parmi les réfugiés. "Notre séjour à Plymouth," dit Moragne, avec une certaine mélancolie,

(1) W. E. Moragne. An Address delivered at New Orleans on the 90th anniversary of the arrival of the french protestants at that place, appendix, p. 44.

" a été beaucoup plus long que nous ne l'avions prévu
nous avons enduré beaucoup de peines trop amères
pour en parler ici." - - - - -

Ces divisions inquiétaient les amis des réfugiés, et
parteur Nojondie, de Londres, y fait allusion dans
une lettre du 10 décembre, où il ne craint pas de les
attribuer au caractère autoritaire du pasteur lui-même.
" Un esprit de discorde," disait-il à un correspondant
inconnu, " s'est élevé parmi les réfugiés français.
Plymouth, et beaucoup d'entre eux sont mécontents
de M. Libert, qu'ils accusent de prendre et mener
les choses sur un ton un peu hautain. Nous cherchons à
prévenir le développement de ce mauvais esprit
et, pour atteindre ce but, nous comptons beaucoup
sur M. Boutiton, qui est parti pour Plymouth
avec vingt colons qui étaient ici." (1)

L'arrivée du jeune pasteur contribua-t-elle à
l'apaisement des esprits? Quoiqu'il en soit, on ne
trouve plus trace de ces fâcheux dissentiments. Le
départ imminent et l'avenir incertain rapprochaient
les âmes. Le 25 décembre, jour de Noël, les émigrants
commencèrent à s'embarquer. Avant de mettre à la voile,
Libert voulut remercier l'archevêque Lecker, ce bienfaiteur

(1) Bulletin, t. VI, p. 377.

à toute épreuve des réfugiés.

Pierre Boutiton écrivit, de son côté à Sackett, le 10 janvier 1764, pour remercier avec effusion le charitable archevêque, puis il ajoutait: " Si Votre Grandeur souhaite de savoir le nombre de colons et le temps de notre départ, j'aurai l'honneur de lui dire que les longs délais les ont réduits au nombre de cent trente huit et que le premier bon vent que nous espérons de puis trois semaines et qui sera, je crois demain matin, s'il continue, nous mettra, moyennant Dieu, à la voile." ⁽¹⁾

Le départ des réfugiés devait subir de nouveaux retards. Ils ne purent lever l'ancre que le 25, " par une petite brise suffisante pour les faire sortir de la Manche." Mais à peine sur mer, ils essuyèrent pendant trois jours, du 27 au 29, une violente tempête. " Nous avons couru de grands dangers," écrit Moragne dans son Journal, " car, avant d'avoir pu réussir à sortir de la Manche, nous avons été jetés sur des rochers, et nous avons eu la plus grande partie de nos vêtements et de nos couvertures complètement mouillés par les vagues énormes qui balayaient le pont du navire. Cela nous a forcés de relâcher dans le petit port de Farbet, qui est de onze lieues plus éloigné de Charleston que Plymouth. Nous y sommes demeurés jusqu'au 14 février. La plupart des passagers se

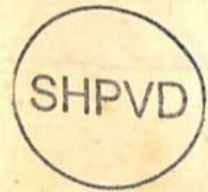
révoltaient contre le capitaine, au sujet des viandes qui n'étaient pas de bonne qualité. On échangea beaucoup de paroles violentes, ce qui attira sur nous la colère de Dieu, et le jour suivant nous mêmes à la voile." Le 17 février, ils étaient de retour à Plymouth, où ils s'approvisionnèrent avec soin. Enfin, cinq jours après, le 22, ils partaient de nouveau "à la garde de Dieu, avec un bon vent qui devint de plus en plus favorable, et pleins de confiance, ils engendrèrent, cette fois pour tout de bon, vers l'Amérique.

Libert et ses compagnons restèrent sur mer environ un mois et demi. Demandons au Journal de Moragne quelques renseignements sur cette longue traversée.

" Le 17 mars. Par un temps calme, nous avons été rencontrés par un vaisseau qui venait de la Caroline.

" Le 20 mars. Nous avons eu une révolte à propos du pain qui n'était pas de bonne qualité, ayant été gâté par les vers.

" Le 2 avril. Nous avons eu quelques averses, et des nuages noirs sont venus comme un tourbillon sur les eaux de la mer. Ce eût été très dangereux, si par malheur le tourbillon avait rencontré notre navire, et si le capitaine avait différé de carguer les voiles. Un moment après, nous entendîmes un coup de tonnerre.



qui nous fit bientôt fermer les écoutilles, dans l'appréhension de quelque grande tempête.

"Le 10 avril. Nous commençons de voir les côtes de l'Amérique, ce qui nous causait une grande joie, ayant été quarante sept jours complets sans voir autre chose que le ciel et l'eau; mais cette joie fut vite changée en tristesse, car nous fûmes portés par le courant sur un banc de sable, et le choc fut si violent que nous nous attendions à voir la mâture de notre vaisseau réduite en pièces, ce qui serait certainement arrivé si le vent eût été plus fort.

" Nous nous mîmes tous immédiatement à décharger le navire, en jetant à la mer ce que nous avions de moins précieux, et nous réussîmes ainsi à nous sauver d'un grand danger."

Ce fut le 14 avril que les colons arrivèrent à Charleston, où les attendaient des compatriotes. Un pasteur de la Saintonge, Elie Prioleau, avait, au lendemain de la Révocation, conduit dans cette ville une partie de son troupeau de Tons. Les descendants de ces réfugiés réservèrent à leurs frères en la foi le plus bienveillant accueil.

Le jour de leur débarquement, Pierre Moragne écrivait dans son journal: " Nous logeons dans des baraques dont les habitants de la ville nous ont fait présent. Nous avons

reçu un tonneau de biscuits et d'autres libéralités de l'église française, en attendant le secours que la province nous accordera."

Une avant-garde de trois colons, à la tête de laquelle se trouvait le pasteur Boutiton, fut chargée d'explorer le pays et de choisir l'emplacement de la ville future. Dès son retour, le 28 mai 1764, elle fit son rapport au conseil, et demanda que la colonie fût consultée avant qu'on se prononcât définitivement sur le choix des terres. La saison étant trop avancée pour espérer une récolte, un certain nombre de colons furent envoyés au fort Littleton, et reçurent des secours en nature. (Une livre de farine de froment et un quart de millet par personne par jour, un veau par semaine pour tous, un moulin à blé, des instruments de pêche, etc.)

La plupart retournèrent à Charleston vers le 1^{er} juillet, et partirent en deux troupes pour les terrains concédés. La première se mit en route le 16 juillet. Après quelques retards produits par l'insuffisance de ses attelages, elle quitta Hoods le 25, pleine d'espérance, et arrivait enfin, le 5 août, au terme de son voyage. Une autre troupe la suivit deux jours après. Pierre Moragne et quelques autres avaient prolongé leur séjour à Charleston ou dans la



villè voisine de Port-Royal. Le premier fut gravement malade. "J'étais," nous dit-il lui-même, "usé de chagrin." Ils ne rejoignirent leurs amis que le 14 novembre. Quant à Louis Libert, il était resté à Charleston avec les retardataires, et Pierre Boutiton le remplaça pendant ce temps comme conducteur spirituel de la colonie.

Rien de plus inculte que la contrée qu'elle avait reçue en partage. Elle était couverte de forêts épaisses, et sa solitude n'était troublée que par les pieds errants de l'Indien sauvage ou de la bête fauve. Aucune trace de l'industrie humaine, si ce n'en la présence du wigwam grossier ou de quelques pieds de maïs à peine cultivés. Point d'autre religion, chez les rares habitants de ces cantons déshérités, que les pratiques dégradantes de l'idolâtrie.

Le jour même de leur arrivée, après avoir fléchi les genoux pour implorer sur eux les faveurs divines, les colons commencèrent les travaux de défrichement et la construction de leurs demeures. Le 20 septembre, ils avaient élevé six maisons en bois; d'autres suivirent bientôt, au nombre de quatorze; elles reçurent leurs armes et leurs bagages. Les magistrats avaient déterminé à l'avance l'emplacement de la ville, de sorte que chaque émigrant prit immédiatement possession du lot qui lui

était concédé. La ville naissante fut appelée *New-Bordeaux* en souvenir de la capitale de la Guienne, dont plusieurs colons étaient originaires. Elle s'éleva sur la rive gauche de la *Petite-Rivière*, au milieu d'une riche vallée, bornée, d'un côté, par des collines qui semblaient lui servir de rempart, tandis qu'elle était entourée, de l'autre, par une épaisse forêt. De forme rectangulaire, comme les villes françaises, elle possédait un bâtiment, construit d'une manière primitive, avec des troncs d'arbres, et qui servait d'hôtel de ville.

Un lot d'un demi-acre fut assigné dans la ville même à tous les chefs de famille. On en distribua 174 dès le mois d'avril; 25 furent réservés pour un fort, un cimetière, un presbytère, une place pour le marché, un moulin public et des rues.

On distribua, autour de la ville, des acres propres à la culture de la vigne et de l'olivier, au nombre de quatre par lots, tandis que d'autres portions, d'une superficie de cent acres environ, étaient accordées, comme une sorte de gratification, à chaque adulte, homme ou femme.

Dans la salle du Conseil, 18 avril 1764.

Présents: le gouverneur *Thomas Boone*, Esq. le lieutenant



gouverneur Honorable William Bull, et des membres du Conseil.

Les protestants français furent introduits; ils prêtèrent serment de fidélité, et affirmèrent la sincérité de leurs diverses pétitions, demandant des terres et certains privilèges, pétitions qui furent alors présentées et lues.

	acres
Jean Louis Libert	200
Anne Bureau Bouchonneau	150
Pierre Hbelie Belot	100
Jean Bell Hay	200
Joseph Bouchillon	150
Jean-Baptiste Petit	150
Jean Roger	150
Pierre Regnier	150
Pierre Nicolas	150
Colas Bodazeau	300
Jean Belot	250
Jean-Baptiste de Laune	350
Jean-Baptiste Gautier	250
Jean Lefay	200
Marie Carrasseau Labau	150
Abram Jacob	250
Pierre Roquemore, aîné	250

	acres
Jacques Labruere ⁽¹⁾	250
Jacques Langel	300
Jean Fresille	300
Jacques Boudeton	150
Mathieu Beraud	250
Nicolas Bouchonneau	100
Charles Bouchonneau	100
Antoine Carrasteau	100
André Guillebeau	100
François Trouvillat	100
Jean Anthony	100
Jean Bouchillon	100
Marie Bayle	100
Cécile Bayle	100
Pierre Bayle	100
Jean Priolot	100
Jean Brien	100
Pierre Chuzzeau	100
Jean Audibert	100
Suzanne Roquemore	100
Pierre Roquemore, jun.	100
Pierre Roquemore, aîné	100
Pierre Rolland	100

SHPVD

(1) peut-être faut-il lire: Labrousse.

	acres.
François Cross	100
Etienne Thomas	100
Marie Thomas	100
Susanne Latou	100
Gene Latou	100
Marthe Tannieu	100
Daniel Louis Jenerett	100
Pierre Boutiton	100
Pierre Boutiton	100
Francis Bayle	100
Pierre Leoron	100
Louis Villerett	100
Nicolas Prayson	100
Antoine Poillau	100
Marie Magdale Belot	100
Jean Dutmerue	100
Marie Roger	100
Jeremie Roger	100
Pierre Roger	100
Daniel Due	100
Echidore Gay	100
Jean Don	100
Jean Cartan	100
Jean-Pierre Bellier	100

	77
	acres
Pierre Larrineau	100
Jeanne Dupuy	100
Pierre Langel	100
Jacques Langel	100
Jacob Baylard	100
Pierre Moragne	100
Mathieu Gestall	100
Mathieu Berand	100
Jean Berand du Couton	100
Pierre Piron	100
Annie Williams	100
Philippe Berd	100
Pierre Sudze	100
Joseph Labbe	100
Jacques Vallae	100
Jean Scervante	100
Anne Berand Brien, aîné	150

(W. C. Moragne, Esq. An Address delivered at New-Bordeaux, novembre 15, 1854, etc. p. 48.)

Toutes ces concessions se trouvaient dans le territoire de Hillsborough qui était, à cette époque la seule juridiction civile de la région. Elles formaient une superficie de dix mille acres, et s'étendaient sur les deux rives de

la Petite-Rivière, avec un prolongement à l'Ouest vers la Savannah.

L'emplacement de la ville ne fut pas choisi au hasard, mais en vue de favoriser le commerce. Le cours d'eau devait servir aux transports des denrées, tandis que le sol serait approprié à la culture de la vigne dans laquelle les réformés saintongeois étaient passés maîtres. "On peut cependant regretter," dit un juge compétent, "que les réfugiés aient préféré une région inhospitalière et humide, arrosée par un ruisseau paresseux, aux collines ensoleillées, aux vallées fertiles et au courant régulier de la Savannah." Au milieu de toutes ces difficultés allait se développer la Colonie, nous laisserons encore à Moragne le soin de nous l'apprendre.

"A notre arrivée," écrit-il dans son journal, "nous dûmes camper sur les bords de la rivière et faire un canot pour passer nos effets. Enfin, ayant traversé, je commençai, avec deux autres personnes, à construire une baraque et, dans le mois de février 1765, avec l'aide de Dieu, j'ai commencé à labourer ma propre terre, d'un demi-acre, et, plus tard, les quatre qui y furent ajoutés. Le 13 juin, je finis d'ensemencer, en maïs et en haricots, toute la terre que j'avais été capable de préparer, car j'étais alors très faible, ayant seulement

79

un peu de froment à manger et étant dans la nécessité de le moudre avec mon moulin en fer. Quoique nous manquions presque du nécessaire, cependant, avec l'aide de Dieu, nous aurons toujours assez, jusqu'à notre petite moisson, pour ne pas mourir de faim."

Avec cette heureuse disposition d'esprit, Moragne ne pouvait manquer de réussir. Le 16 juillet, il se donnait une compagne. Avec quelle intime satisfaction il écrit, à cette date, dans son Journal: "Je suis marié, moi, Pierre Moragne, avec Cécile Bayle. Nous avons été unis, en ce jour béni, par M. Boutiton le fils, ministre de l'évangile."

Le jeune ménage rencontra plus d'une difficulté. A peine avait-il reçu la bénédiction nuptiale qu'il dut prêter son concours à la construction d'un fort en bois, que le voisinage des Indiens rendait nécessaire, et qui prit le nom de fort Bonne.

L'année 1766 fut une année de souffrances pour les colons. Ils furent en proie à la fièvre et à la disette, et ces deux fléaux réunis leur prouvèrent l'impossibilité de rester plus longtemps confinés dans les étroites limites qu'ils s'étaient tracées, quoique l'état troublé du pays les tint groupés encore pendant quelque temps. Bientôt cependant leurs

affaires s'améliorèrent. En 1771, une lettre adressée par Moragne à son père resté en France, nous apprend que la colonie était plus prospère et les ressources plus abondantes: "Ma situation," lui disait-il, "est, grâce à Dieu, très agréable, je vis en paix avec ma famille et je cultive la terre avec succès. J'ai en abondance tout ce qui m'est nécessaire ainsi qu'à ma famille. La terre est ici excellente, et une petite étendue de terrain rapporte beaucoup, quand elle est cultivée par des bras vaillants. Le climat est très agréable. Nous avons deux mois de grandes chaleurs, mais d'excellentes pluies et des hivers tempérés."

La culture de la vigne n'ayant pas réussi comme on l'espérait, les colons s'adonnèrent surtout à celle du chanvre, du maïs et du tabac. Quelque-uns continuèrent encore pendant une génération l'élevage des vers à soie, et la situation de la colonie ne tarda pas à devenir florissante. On a conservé les noms de quelques-uns de ses membres les plus distingués: c'est l'excellent Jean Noble, qui vécut célibataire, et cultiva longtemps la vigne. On montre encore ce qui reste de sa cave et de la maison qui s'élevait au-dessus, et dans laquelle il tint une école. Ce sont le persévérant Pierre Roger, le tranquille et digne Guillebert

le fils Jean Bellot, le chevaleresque Engevime.
 Une mère en Israël, Anne Covin, vécut jusqu'en
 1839. Mariée deux fois, elle était restée veuve de longues
 années. Sans autre fortune que sa foi virile et son
 courage à toute épreuve, elle avait élevé de nombreux
 enfants dans les austères principes de la réforme. Lorsque
 dans un âge avancé, elle racontait à ses petits-fils le
 désintéressement et l'héroïsme des hommes de sa
 génération, tous ses traits exprimaient l'assurance qui
 faisait dire à saint Paul, dans ses derniers jours: "J'ai
 combattu le bon combat; j'ai achevé ma course; j'ai
 gardé la foi."

Mentionnons encore Pierre Moragne, dont le
 nom est revenu plus d'une fois dans le récit. Cet homme
 remarquable avait passé une partie de sa jeunesse à
 Paris et joignait la culture littéraire à la ferveur
 huguenote. Il avait apporté de France des
 ouvrages de choix et, aussitôt que les circonstances le
 permirent, il s'adonna avec zèle à l'étude de ses auteurs
 favoris. Il composa même plusieurs essais sur des
 sujets religieux, avec l'intention de les publier. Ils sont
 restés manuscrits et dénotent une connaissance approfondie
 des Écritures et de la théologie de l'époque, en même
 temps qu'un grand attachement à la doctrine calviniste.

Une application trop forte à l'étude imprima, vers la fin de sa vie, un caractère excentrique à sa piété. Il n'en fournit pas moins une longue et utile carrière. Parmi les livres qu'il distribua par testament à ses quatre fils se trouvaient une grande Bible d'Osterwald, conservée pieusement dans sa famille, un livre de prières, des écrits des Pères, les ouvrages de Calmet, de Prideaux, de Drolincourt, les lettres de M^{me} de Sevigné, et plusieurs autres très volumes, qui témoignent de ses goûts studieux.

X Le culte se célébrait régulièrement tous les dimanches et sans doute aussi dans la semaine. L'église était organisée selon la forme presbytérienne et les pasteurs tenaient, avec le plus grand soin, les registres des mariages et des baptêmes. Mais ces registres ont disparu, en même temps que les papiers du pasteur, dans un incendie et durant les troubles qui accompagnaient la guerre de l'Indépendance.

Pierre Libert fut le guide accepté de tous dans les affaires politiques. Il se fit l'ardent avocat de la science, de la piété et des libertés politiques publiques; aussi embrassa-t-il de bonne heure la cause des colonies anglaises, et ce fut lui qui, le premier, leva, parmi les siens, l'étendard

(1) Fils d'un frère des pasteurs, resté au Lunenburg, il avait été dans son enfance enlevé en Angleterre par son oncle Henri Libert, en attendant qu'il rejoignît celui de la Caroline.

de l'indépendance dès le commencement de la Révolution. A côté de lui, plusieurs, dans cette guerre mémorable, se distinguèrent par leur bravoure. Citons Matthieu Bérauld, sans doute de la même famille que le célèbre professeur Michel Bérauld, de Montauban. Pierre Roger, Jean David et Pierre Corvin qui, tous, combattirent dans les rangs de l'armée continentale, et firent noblement leur devoir à Stono, au siège de Charleston, à Savannah, aux Comperns, quelques-uns même à Cautan. Joseph Bouchillon, Pierre Bellot et Pierre Moragne junior, un adolescent de seize ans étaient aussi soldats dans cette guerre, et firent part à plusieurs combats. La plupart furent, d'après la tradition, présents au siège de Ninety-Six.

Après avoir largement contribué à la fondation de l'academie et de l'église de Wellington dont les huguenots formaient le noyau, et où il avait la charge d'ancien, Libert, unissant à l'austérité religieuse le souci des intérêts publics, représenta dignement, pendant plusieurs années, le district d'Abbeville à l'assemblée générale de la Caroline du Sud. Il a laissé un grand nombre de descendants. La guerre de l'Indépendance et les années qui

suivirent apportèrent de tristes changements dans la colonie.
 La mort, la dispersion réduisirent de moitié le nombre de
 ses membres. A l'origine, ils étaient encore deux cents,
 en 1864 on trouvait à peine quarante personnes qui
 descendent des réfugiés, tandis que le nombre de celles
 qui étaient issues d'une alliance entre les deux races ne
 dépassait pas la centaine. Mais, quel qu'ait été le sort
 réservé à la colonie proprement dite, son histoire n'en
 renferme pas moins de précieux enseignements. Par
 leur ardeur à maintenir la liberté de conscience, ses
 membres ont donné au monde un grand exemple d'é-
 nergie et de foi héroïque, en même temps que leur ferveur
 vivante et le soin qu'ils ont pris d'imprimer dans le
 cœur de leurs descendants leurs principes religieux, leur
 ont mérité le respect et la sympathie de tous les chré-
 tiens. Ils travaillaient constamment à la conserva-
 tion d'une foi pure, simple, évangélique. Ils
 étudiaient la Bible, ils lisaient les ouvrages théolo-
 giques qui remplissaient leurs bibliothèques, ils ins-
 truisaient avec soin leurs enfants dans la sainte doctrine.
 Et il faut le dire à leur honneur, jamais leur conduite
 ne démentit leur profession. Dans leur nombre se
 sont trouvés des hommes entreprenants et des négociants
 habiles, mais ils ont toujours conservé la pureté et la

simplicité des mœurs, un respect religieux pour le dimanche
 une horreur salutaire des procès. Ils n'ont jamais com-
 paré en cour de justice, et il n'y a pas d'exemple
 qu'un seul d'entre eux ait été poursuivi pour crime.
 " Par cette union admirable des saines pensées et des
 mœurs honnêtes, d'une religion pure et d'une conduite
 irréprochable, ils élevèrent dans cette région," dit un
 de leurs descendants, " un édifice spirituel aussi
 beau, aussi digne de louange qu'il était large et
 commode, édifice d'où est sortie la brillante lu-
 mière de l'évangile, qui a illuminé et vivifié
 toutes les énergies morales de ce peuple." (1)



(1) W.-L. Moragne, ouvrage cité, p. 42.

